

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION

Rapport 2016-2017



www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur 

Sommaire

PREAMBULE	4
A/ PRISE EN COMPTE PAR LA REGION, DES CINQ ELEMENTS DE DEMARCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, MOTEUR DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE	5
- 1. L'ORGANISATION DU PILOTAGE	6
- 2. LA PARTICIPATION DES CITOYENS	7
- 3. LA TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE	8
- 4. L'EVALUATION PARTAGEE	9
- 5. LA STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE	9
B/ LES POLITIQUES DE LA REGION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	11
- 1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	12
I. LA MOBILISATION DES TERRITOIRES.....	12
a. <i>Territoires à Energie Positive (TEPos)</i>	12
b. <i>Appels à projets « Aménagement durable »</i>	12
c. <i>Conditionnalité des aides aux bâtiments</i>	12
II. EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS.....	13
a. <i>Le logement social</i>	13
b. <i>Les bâtiments publics</i>	14
c. <i>Les bâtiments privés</i>	14
d. <i>Ingénierie professionnelle et mobilisation des compétences</i>	14
III. DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.....	15
a. <i>Le bois-énergie</i>	15
b. <i>La méthanisation</i>	15
c. <i>Les autres EnR</i>	15
d. <i>Energies citoyennes</i>	15
IV. TRANSPORT.....	16
a. <i>Gamme tarifaire unique et compétitive à partir de 2017</i>	16
b. <i>Modernisation et électrification des lignes TER</i>	17
c. <i>Les actions en faveur des gares et des points d'arrêts routiers</i>	17
d. <i>Infrastructures favorisant l'intermodalité et les modes doux</i>	18
e. <i>Mobilité rurale</i>	18
- 2. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELS	19
I. L'AGENCE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE (ARB).....	19
II. DES RESERVES NATURELLES REGIONALES POUR PROTEGER EFFICACEMENT LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITES.....	21
III. UNE STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE.....	21
IV. LE PROJET DE CREATION D'UN PARC NATIONAL « DES FORETS ENTRE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE ».....	22
V. LES PARCS NATURELS REGIONAUX.....	22
VI. AMELIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE POUR MIEUX LA PROTEGER.....	23
VII. UNE INTERVENTION CIBLEE AUSSI SUR LES MILIEUX ORDINAIRES.....	25
a. <i>L'appel à projets « Bocage et paysages »</i>	25
b. <i>L'appel à projets « Vergers conservatoires »</i>	25
VIII. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES EN LUTTANT CONTRE LES POLLUTIONS.....	26
IX. RESTAURER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET RECONQUERIR LA QUALITE DES MILIEUX.....	26
X. PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....	27

-	3. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS	29
I.	LA JEUNESSE, PRIORITE DE LA REGION POUR DESSINER L'AVENIR.....	29
II.	FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT POUR TOUS, PARTOUT	30
a.	<i>Sport</i>	30
b.	<i>Culture</i>	30
III.	SUSCITER ET FAVORISER L'OUVERTURE AU MONDE	30
a.	<i>Coopération internationale</i>	31
b.	<i>Conférence Transjurassienne</i>	31
c.	<i>Solidarité internationale</i>	32
d.	<i>Rayonnement international</i>	33
e.	<i>Animation de la mobilité internationale</i>	33
f.	<i>Promotion de la citoyenneté Européenne</i>	33
IV.	SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE.....	34
V.	ACCEDER AU SAVOIR POUR LES PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES	35
a.	<i>Dispositif d'accès à la qualification</i>	35
b.	<i>Formation professionnelle des personnes sous-main de justice</i>	35
c.	<i>Lutte contre l'illettrisme</i>	36
VI.	DEVELOPPER L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	36
a.	<i>Alterre Bourgogne-Franche-Comté</i>	36
b.	<i>Le SFERRE</i>	36
c.	<i>Les séjours « classes environnement »</i>	37
VII.	LA REGION ENCOURAGE LES COMPORTEMENTS ECO-CITOYENS ET ECO-RESPONSABLES	37
a.	<i>Démarche Ecolycée</i>	37
b.	<i>Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées</i>	38
VIII.	LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INEGALITES.....	39
a.	<i>Lutter contre toutes les discriminations</i>	39
b.	<i>La Région facilite l'accès des gares et points d'arrêts routiers aux personnes à mobilité réduite</i>	39
c.	<i>La Région œuvre pour l'égalité entre femmes et hommes</i>	40
IX.	EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES REGIONALES.....	40
a.	<i>Dans le sport</i>	40
b.	<i>Dans la culture</i>	41
-	4. RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS.....	42
I.	LE NUMERIQUE	43
II.	ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DES SITUATIONS.....	43
III.	ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	44
IV.	PERMETTRE L'ACCES AUX DISPOSITIFS DE SANTE DANS LES TERRITOIRES	45
a.	<i>Plan régional Santé Environnement (PRSE3)</i>	45
-	5. SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE	46
I.	ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE DURABLE DES ENTREPRISES REGIONALES.....	47
II.	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRES.....	48
III.	ECONOMIE CIRCULAIRE	49
IV.	PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT	50
a.	<i>Développement de filières agricoles durables</i>	50
b.	<i>La Région accompagne les agriculteurs vers des modes de production plus qualitatifs, durables, producteurs de valeur ajoutée et résilients face aux crises</i>	50
c.	<i>Valoriser le bois des forêts régionales</i>	51
V.	ACCOMPAGNER L'INSTALLATION OU LA CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	52
VI.	LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, MOTEURS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ..	53

C/ LA REGION, UNE ADMINISTRATION DURABLE	54
- 1. LA REGION ACTRICE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.....	55
I. LA GESTION DU PARC IMMOBILIER ADMINISTRATIF	55
II. LA GESTION DU PATRIMOINE DES LYCEES	56
a. <i>Travaux d'efficacité électrique et thermique rationalisés</i>	56
b. <i>Développement des énergies renouvelables dans les lycées.</i>	56
III. LES TRANSPORTS	57
a. <i>Se déplacer de façon plus durable</i>	57
b. <i>Visioconférence</i>	58
- 2. LA REGION OEUVRE A LA GESTION DURABLE DE SES PROPRES ESPACES NATURELS	59
I. GESTION DES ESPACES VERTS.....	59
- 3. LA REGION FAVORISE L'EPANOUISSEMENT DE SES AGENTS.....	60
I. LA FORMATION DES AGENTS.....	60
II. SANTE.....	60
III. TELETRAVAIL	60
- 4. LA REGION RENFORCE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE	61
I. INTEGRATION ET CONDITION DE TRAVAIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.	61
II. L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES AU SEIN DE LA REGION	61
III. ASSOCIATIONS DU PERSONNEL	62
IV. AIDE CNAS.....	62
- 5. LA REGION, SOUTIEN DU DEVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE DANS SON FONCTIONNEMENT.....	63
I. LES ACHATS RESPONSABLES DE LA REGION	63
a. <i>La relocalisation des achats alimentaires</i>	63
b. <i>Le recours aux matériaux et aux techniques constructives locaux</i>	63
c. <i>La participation au « Plan de soutien au BTP, notre REGION d'AVANCE »</i>	63
d. <i>Transition énergétique et écologique et insertion professionnelle</i>	64
e. <i>Participer à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, et les apprentis par le recours aux clauses d'insertion dans ses marchés.</i>	64
f. <i>L'achat, outil de gain financier : se fixer des objectifs annuels</i>	65
g. <i>Dématérialisation</i>	65
CONCLUSION.....	66
SIGNIFICATION DES SIGLES	67

Préambule

Depuis 2010, les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable, conformément à l'article 255 de la Loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 ». Ce rapport présente à la fois un bilan des politiques, programmes et actions de l'année précédente au regard du développement durable, et expose les orientations stratégiques pour les années suivantes. Il ne prétend pas à l'exhaustivité des actions menées, des budgets alloués ou des partenaires engagés.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix de présenter un bilan à cheval sur deux années civiles 2016-2017, afin de prendre en compte les actions menées au cours du 1er semestre de l'année du rapport. La fusion des deux anciennes Régions étant effective depuis le 1er janvier 2016, le rapport est centré sur les actions mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la nouvelle région, nouvelles ou issues du déploiement de dispositifs existants dans une des deux régions.

Le potentiel d'actions des Régions en faveur du Développement Durable s'est considérablement accru grâce aux nouvelles compétences et à la définition des chefs de filât : à la protection de la biodiversité, au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie, au développement économique, au soutien de l'innovation, à l'internationalisation des entreprises, à l'intermodalité et à la complémentarité entre les modes de transports et au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une stratégie de mandat qui veut faire de la région un territoire exemplaire face aux enjeux de développement durable en portant dans ses fondements la fraternité, l'emploi et l'environnement que l'on peut adosser aux piliers du développement durable.

Ce rapport développement durable de la Région Bourgogne-Franche-Comté est basé sur le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, et sur la version actualisée du guide méthodologique pour l'élaboration des rapports développement durable publié par le CGDD en avril 2016.

La rédaction du rapport de développement durable s'appuie sur :

- les 5 éléments déterminants de la méthode ci-dessous :
 - Stratégie d'amélioration continue
 - Participation des acteurs
 - Organisation du pilotage
 - Transversalité des approches
 - Evaluation partagée
- les 5 finalités suivantes :
 - Lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère
 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
 - Epanouissement de tous les êtres humains
 - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations
 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

**A/ PRISE EN COMPTE
PAR LA RÉGION,
DES CINQ ÉLÉMENTS
DE DÉMARCHE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE,
MOTEUR DE LA
GOUVERNANCE
TERRITORIALE**

La gouvernance territoriale se définit par la capacité à faire appel aux ressources humaines propres à chaque territoire pour concevoir un projet partagé. Pour répondre aux finalités du développement durable, il est nécessaire de s'appuyer sur une connaissance fine des spécificités du territoire, d'en connaître les atouts et les faiblesses, de savoir localiser les potentiels et les problèmes, d'en analyser les savoirs et les convergences d'intérêt.

Le processus de gouvernance repose sur cinq facteurs déterminants à appréhender simultanément tout au long de la vie des actions, politiques et programmes :

- L'organisation du pilotage
- La participation des acteurs locaux et des habitants
- La transversalité de l'approche
- L'évaluation partagée
- La stratégie d'amélioration continue

Cette gouvernance locale s'exerce lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions, politiques et programmes.

1. L'organisation du pilotage

L'association d'acteurs multiples au pilotage est une particularité des projets durables, le porteur ne prenant pas les décisions et les responsabilités sans s'appuyer sur la consultation des acteurs du territoire. Le pilotage doit permettre d'organiser l'expression des différents intérêts des parties prenantes.

La Région Bourgogne-Franche-Comté en tant que chef de file sur de nombreuses thématiques, pilote les stratégies et les actions en matière d'aménagement et de développement du territoire, l'intermodalité et les transports, la protection de la biodiversité, la jeunesse, le climat, la qualité de l'air, l'énergie, l'enseignement supérieur et la recherche. Elle met ainsi en équilibre les différents enjeux du développement durable.

La **Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)**, créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est une instance de coordination et de rationalisation l'action des collectivités.

Elle est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements, et de leurs établissements publics.

La CTAP peut débattre et rendre public des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice des compétences et à la conduite des politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle peut être saisie de la coordination des questions transfrontalières avec les collectivités territoriales.

En 2017 elle s'est déjà réunie deux fois en avril et octobre. En 2016 elle s'était réunie en avril et novembre. La CTAP se compose de Madame la préfète de région, et des représentants des départements et des intercommunalités de plus de 30 000 habitants, membres de droit. Les EPCI de moins de 30 000 habitants et les communes de plus de 30 000 habitants sont également représentés par des membres désignés.

La Présidente de la Région a également souhaité échanger avec l'ensemble des territoires avec la **Conférence des territoires**. Elle s'est réunie pour la première fois le 28 juin 2017 et a rassemblé plus de 150 représentants des collectivités territoriales. Avec les fonds structurels européens, dont la Région est désormais gestionnaire et sa propre intervention, ce sont 235 millions qui seront investis sur la durée du mandat pour le développement solidaire et équilibré des territoires.

La Région a également mis en place la **conférence métropolitaine**. Elle réunit deux fois par an les plus grandes agglomérations de la région (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau-les-Mines, Beaune, Dijon, Dole, Besançon et l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard), afin de favoriser les coopérations entre ces villes sur des sujets concrets permettant d'améliorer la vie des concitoyens au quotidien, et de créer des synergies entre les projets portés par les agglomérations de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce réseau métropolitain a vocation à stimuler le développement économique, la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires), la Région a l'ambition de définir collectivement un projet régional affirmant un nouveau modèle de société plus équitable et plus durable en associant l'ensemble des acteurs du territoire par le biais d'une concertation importante et d'une animation des différents réseaux d'acteurs du territoire. La définition de ce schéma prospectif et de l'ensemble des politiques publiques associées mobilisent au fil de l'eau les acteurs concernés. Peuvent être notamment cités les ateliers transversaux de juin 2017 qui ont réuni plus de 250 personnes ou les réunions avec les porteurs de SCoT, PLUi et PNR avec près de 110 personnes.

2. La participation des citoyens

La participation repose sur l'intérêt commun qu'ont les acteurs pour le devenir de leur territoire et les conditions d'un mieux vivre ensemble. C'est le principe d'élaboration d'un projet, d'une politique de manière collective, concerté pour que les acteurs du territoire puissent se les approprier et prendre leurs responsabilités.

Des méthodes innovantes de mobilisation, permettant de faire participer ceux qui n'en ont pas l'habitude, et surtout ceux qui ne sont pas représentés à travers un groupe d'acteurs organisé, ont été mises en place. La plateforme « Je participe », des café-débat organisés dans toute la Région, des ateliers thématiques organisés dans le cadre de l'élaboration des différents schéma et plan : tourisme, SRADDET, SRDEII, Plan déchet... ont réuni plus de 1490 personnes en 2016.

La plateforme participative « **Je participe** », mise en ligne le 10 février 2017, est un formidable outil de participation citoyenne. Elle permet de recueillir et de co construire la politique de la Région avec le grand public. Elle a déjà reçu près de **700 contributions libres** en lien avec la stratégie de mandat.

En parallèle, le grand public a été appelé à contribuer sur de multiples thématiques participant à alimenter la politique de développement durable de la Région :

- SRADDET : 70 participations via la plateforme auxquelles s'ajoutent les ateliers thématiques

- Transition énergétique : 630 contributions à la stratégie opérationnelle de transition énergétique
- Stratégie d'attractivité territoriale : 2200 contributions
- Agence Régionale de la biodiversité (ARB) : 70 contributions à ce jour (enquête ouverte jusqu'à la fin de l'automne).

3. La transversalité de l'approche

Le développement durable est un équilibre à trouver entre efficacité économie, progrès social et protection de l'environnement. La transversalité facilite l'intégration et les articulations. Elle enrichit les politiques, facilite les innovations et rend les actions plus cohérentes et plus lisibles. Elle permet souvent des économies de moyens et une efficacité accrue.

C'est pourquoi la Région, dans le cadre de sa réorganisation, a créé une direction des projets transversaux au sein du pôle stratégie. Elle porte notamment les objectifs d'un meilleur pilotage des projets transversaux, du développement du travail en mode projet et de la diffusion de méthodes innovantes.

Dans cette optique, le travail de 2017 s'est organisé avec le recensement de **68 projets transversaux** qui se classent selon deux dimensions :

- les politiques publiques territoriales
- l'organisation interne du conseil régional.

Cette année, le travail en mode projet s'est mis en place et permet d'appréhender des problématiques multi domaines en s'affranchissant de la logique sectorielle. Cela démontre la volonté de décloisonner les démarches pour les rendre interconnectées et s'appuyer sur l'ensemble des compétences des acteurs au sein de la Région et dans les réseaux.

Parallèlement, la mise en œuvre d'un laboratoire d'innovation et de coopération au sein de la Région s'appuie sur des techniques, des outils innovants et sur l'émulation de ces participants qui travaillent en transversalité suivant différentes thématiques.

Cet outil contribuera aux objectifs de développement durable au sens où il permettra à la fois d'engager les agents et à moyen terme d'impliquer les citoyens. Il vise à faire émerger une dynamique et des solutions nouvelles pour optimiser les politiques publiques régionales.



Réflexion sur un espace physique de créativité- Labo d'innovation et coopération ©F Levy

4. L'évaluation partagée

Pièce maîtresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions, programmes et politiques publiques de la Région et à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne de la cohérence à la démarche et elle permet d'éclairer la décision pour éventuellement réorienter l'action.

Consciente de l'importance de l'évaluation dans le but de tendre vers toujours plus de performance, la réorganisation de la Région a fait naître en 2017, une direction de l'évaluation et de la performance, constituée de deux outils indispensables et complémentaires que sont, d'une part, l'évaluation et, d'autre part, le pilotage et le contrôle de gestion. Elle est chargée d'accompagner les directions dans l'évaluation des politiques régionales ; celle des programmes européens et la diffusion de la culture de l'évaluation.

En 2017, la direction Evaluation des performances a engagé de multiples travaux qui se poursuivront sur 2018 :

- Mise en place d'un système de suivi pour le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) ;
- Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation pour le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de ses déclinaisons ;
- Identification d'indicateurs à suivre suite au transfert de compétences dans le domaine des transports ;
- Evaluation des fonds européens : un plan pluriannuel des évaluations à conduire a été élaboré pour l'ensemble de la programmation (2014/2020). En 2017, ce plan prévoit 6 évaluations.

Par ailleurs, un véritable travail de diffusion de la culture de l'évaluation est mené auprès des directions (accompagnement, sensibilisation, information...) afin que l'évaluation devienne un réflexe.

5. La stratégie d'amélioration continue

Le rapport sur la situation en matière de développement durable est nécessairement construit en s'appuyant sur la connaissance des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire et des enjeux qui en découlent. Ainsi, tous les projets et les politiques stratégiques de la Région sont basés sur des diagnostics de l'existant et une évaluation des résultats des actions passées en vue d'une amélioration continue des démarches.

Le suivi et l'évaluation des politiques publiques de la Région par la direction dédiée permettront de guider les nouvelles politiques pour les rendre toujours plus efficaces.

Constituant une aide à la décision, le pilotage et le contrôle de gestion visent à mieux concevoir les politiques publiques, à les piloter et à réorienter éventuellement l'action. Le contrôle de gestion a pour finalité d'améliorer l'efficacité de la collectivité en termes de gestion des finances publiques et de contrôle de ses activités (contrôle de

coûts, contrôle des organismes extérieurs...). Le pilotage a pour but d'aider à la décision en mesurant le niveau d'atteinte des objectifs : il se traduit notamment par la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord. Sur le 1er semestre 2017, priorité a été donnée aux tableaux de bord financiers, ressources humaines, fonds européens, convergence des politiques publiques. D'autres domaines interviendront au cours des prochains mois.

L'agenda 21 de la Région, en cours d'élaboration, est basé sur un bilan des actions engagées au sein de la Région et dans ses politiques publiques en vue de proposer des actions opérationnelles, ambitieuses et réalistes pour tendre vers une toujours plus grande intégration des enjeux du développement durable.

Ces actions seront mises en œuvre avant la fin de la rédaction de la feuille de route de l'agenda 21 et seront évaluées chaque année en vue de les adapter aux évolutions du contexte et de leur réussite ou non.

**B/ LES POLITIQUES
DE LA REGION
AU SERVICE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

1. Lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère

La Présidente de la Région a choisi de faire de la transition énergétique et écologique une priorité de son mandat. La transition énergétique est non seulement une condition indispensable pour lutter contre le changement climatique, mais elle constitue aussi une opportunité pour ouvrir la voie à une croissance durable, pourvoyeuse des marchés et des emplois de demain.

Un travail important a été mené en 2017 à l'élaboration de la stratégie opérationnelle pour la transition énergétique (2018-2021) de la Région. Cette démarche a reçu la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, institutions, professionnels et particuliers qui ont été invités à participer à son élaboration. Ainsi, les POTES, Pionniers ordinaires de la transition énergétiques, sont des acteurs de la région qui œuvrent déjà pour la transition énergétique.

Mais la Région ne part pas de rien. De nombreuses actions sont déjà engagées notamment au travers des anciens PCET qui ont permis le lancement de diverses actions favorables à la lutte contre le changement climatique. L'ambition de faire de la Région un territoire à énergie positive passera par de multiples actions et la participation de chacun pour faire évoluer ses pratiques.

I. La mobilisation des territoires

a. Territoires à Energie Positive (TEPos)

La Région a lancé des appels à projet Territoire à énergie positive (TEPos) – en complémentarité avec l'appel à projet national Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). La Région Bourgogne-Franche-Comté compte ainsi 23 EPCI engagés initialement dans la démarche TEPoS.

L'objectif est d'accompagner les EPCI volontaires dans la définition d'une feuille de route vers l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et la mise en œuvre des actions dans la durée. La démarche TEPoS est co-pilotée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME Bourgogne- Franche-Comté.

b. Appels à projets « Aménagement durable »

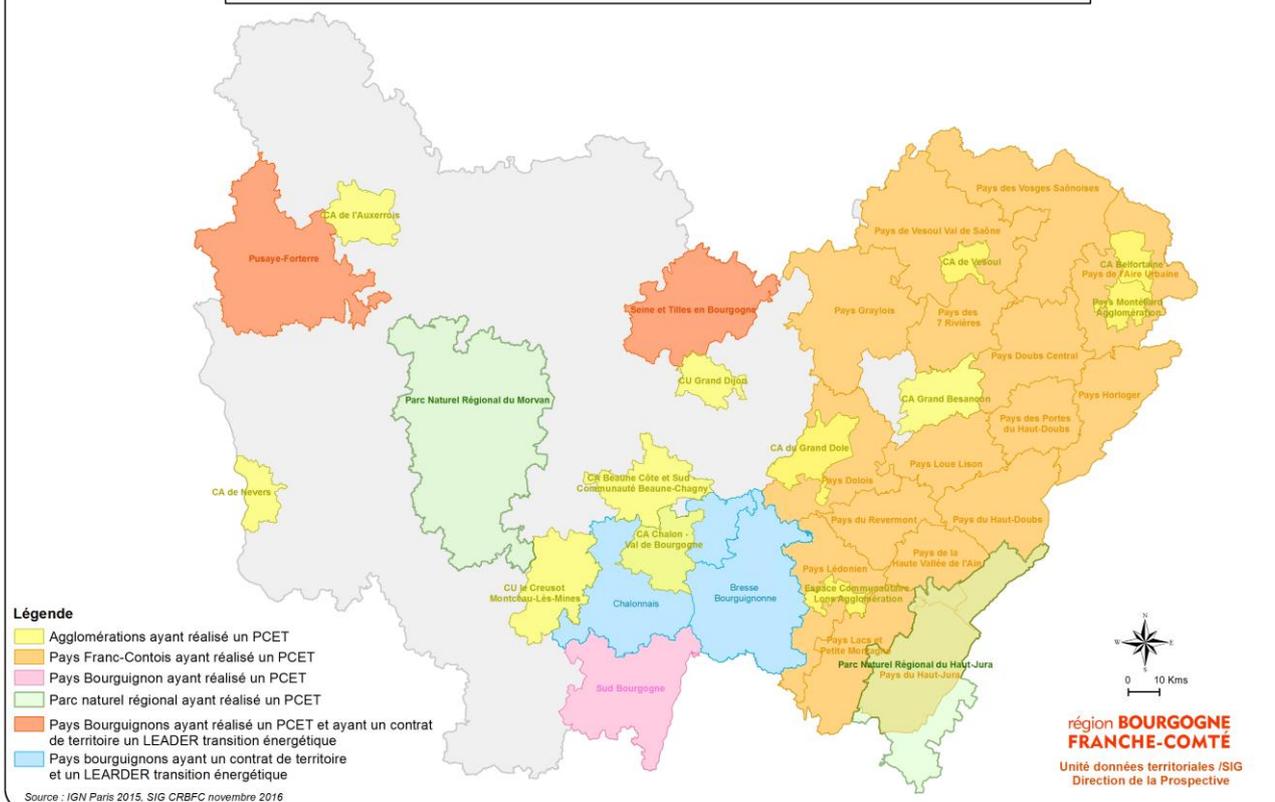
La Région favorise la définition de projets d'aménagement respectant les grands principes que sont l'intégration adaptée à l'environnement, le respect de la biodiversité, des bâtiments performants énergétiquement et la prise en compte de mobilités alternatives à la voiture.

c. Conditionnalité des aides aux bâtiments

Pour une cohérence des politiques régionales, les niveaux de performance énergétique des projets soutenus au titre des politiques d'aménagement du territoire seront calés sur les référentiels EFFILOGIS et EFFINERGIE.

Au 31 décembre 2016, 60% du territoire sont engagés dans une démarche de transition énergétique ce qui représente 77% de la population soit 2 154 894 habitants.

Territoires engagés dans une démarche de Plan climat énergie territorial ou de transition énergétique en Bourgogne Franche-Comté



Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, 28 territoires sont engagés dans des démarches de transition énergétique (21 Pays, 5 agglomérations et 2 parcs naturels régionaux) représentant 77% de la population et 60% du territoire.

II. Efficacité énergétique des bâtiments

La politique globale « efficacité énergétique du bâtiment » issue des SRCAE s'organise autour de différentes cibles (logement social, bâtiments publics, maisons individuelles et copropriétés).

a. Le logement social

En Bourgogne-Franche-Comté, un travail partenarial avec les bailleurs sociaux a été mené depuis plusieurs années pour accompagner un volume significatif de rénovations thermiques de qualité dans le logement social. En effet, les organismes de logements à loyer modéré, avec 180 000 logements en Bourgogne-Franche-Comté, sont concernés par cet enjeu et démontrent une réelle volonté d'agir pour diminuer considérablement la consommation énergétique de leur parc.

Les 6 dernières années, près de **5700 logements sociaux rénovés BBC** ou BBC par étapes.

La Région souhaite aujourd'hui accentuer la réhabilitation énergétique du parc de logements HLM initiée lors de la période 2007-2013, pour contribuer à trois objectifs identifiés comme prioritaires :

- social en réduisant les charges énergétiques ;

- économique en agissant directement sur les entreprises ;
- environnemental en réduisant les consommations énergétiques des bâtiments.

b. Les bâtiments publics

Le soutien à la rénovation des bâtiments publics passe par plusieurs dispositifs : Effilogis, Réseau de conseillers en énergie partagée (CEP).

Effilogis permet d'obtenir des conseils, de réaliser des audits, de bénéficier d'aides financières pour accompagner des projets et atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation-Effinergie (BBC-Effinergie). L'objectif : diviser par 4 les consommations énergétiques en rénovation et développer les constructions à énergie positive.

c. Les bâtiments privés

Les deux anciennes Régions ont mené des programmes de rénovation de l'habitat privé par le biais d'Effilogis et de plateforme de rénovation. Ces dispositifs sont en cours de convergence avec notamment un travail sur la création d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE). Cette réflexion vise à répondre à l'objectif de massification de la rénovation performance basse consommation pour les maisons individuelles de la région, en cohérence avec les objectifs des SRCAE et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEcv) qui affichent la rénovation de 100 % des logements BBC à horizon 2050. La Région a ainsi annoncé sa volonté de créer un service (au) public de l'efficacité énergétique, en s'appuyant sur les acteurs et dispositifs existants. Il devrait démarrer en 2018, via la mobilisation de territoires « moteurs » souhaitant s'engager aux côtés de la Région et de l'ADEME.

d. Ingénierie professionnelle et mobilisation des compétences

Le **CAPECO bâtiment** (Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) – est un document cadre signé entre la Région, l'Etat, la FFB, la Capeb, le rectorat pour la période 2016 – 2019. Initialement sur la Bourgogne, le dispositif a été étendu à la Franche-Comté en 2017 et étendu jusqu'à 2019.

Il comprend deux piliers – compétitivité des entreprises et formation des entreprises et des salariés, qui priorisent la rénovation énergétique performante et la montée en compétence des professionnels. Dans le cadre des plateformes locales de rénovation énergétique, des conventions cadre seront signées entre les partenaires du CAPECO et les territoires, pour mettre en cohérence, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour la formation des professionnels, la qualification des entreprises, le développement des groupements d'entreprises.

Des travaux complémentaires sont en cours avec le rectorat : le **verdissement des diplômes** et la formation des formateurs dans l'ensemble des établissements de la région.

Par ailleurs, à la suite de travaux sur le développement des groupements d'entreprises (offre de service professionnelle, AMO), la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée aux côtés des Régions Alsace, Lorraine, Centre, Rhône-Alpes, sur le développement du référentiel de formation **DOREMI®** (Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Energétique des Maisons Individuelles) pour former les professionnels à la rénovation globale performante et développer des groupements d'entreprises. Cette démarche sera déclinée dans les territoires. La formation des animateurs de plateformes ainsi que la formation de formateurs accompagnateurs est en cours de préparation.

Enfin, des travaux sont en cours sur le développement de **filières de matériaux biosourcés** (état des filières, schéma régional).

III. Développement des énergies renouvelables

En application des objectifs des Schémas régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et des contrats de plan Etat-Région (CPER) pour 2015-2020, la Région, l'ADEME et l'Etat s'inscrivent dans une démarche partenariale de convention visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'EnR dans les territoires ruraux.

La convention 2017 avec l'ADEME, décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou synergie des crédits européens (FEDER pour le bois énergie et les réseaux de chaleur et FEADER pour la méthanisation).

Les Règlements d'Intervention de la Région ont fait l'objet d'une convergence début 2017 (hormis méthanisation et hydroélectricité).

a. Le bois-énergie

La Région encourage le bois énergie et les réseaux de chaleur avec un soutien à l'animation de la filière et au renforcement de la structuration de la filière amont (ADIB- Pro-forêt –URACOFOR ; Approval'bois), et des soutiens aux études de faisabilité et à l'investissement : pour le développement des chaufferies bois et réseau de chaleur et pour l'acquisition de matériel permettant la production de plaquettes forestières de bonne qualité.

b. La méthanisation

La Région soutien la méthanisation avec l'animation de la filière afin d'orienter les porteurs de projets dans la philosophie de développement souhaitée (limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique, bonne intégration des projets dans leur territoire et gestion des digestats). Soutien à l'aide à la décision et à l'investissement.

c. Les autres EnR

D'autres énergies renouvelables sont accompagnés avec le :

- soutien au développement de la production d'électricité d'origine renouvelable (petite hydroélectricité, solaire et éolien) par l'animation et l'aide à la décision.
- soutien aux investissements pour le solaire thermique et l'hydroélectricité (en Bourgogne uniquement pour l'hydroélectricité, en Franche-Comté seuls les aménagements à caractère environnemental).

d. Energies citoyennes

Par ailleurs, la Région et l'ADEME soutiennent depuis 2015 une mission d'animation portée par AJENA pour les **énergies citoyennes**, afin de développer le financement participatif des projets. Les objectifs de cette mission sont : l'émergence de projets, la mobilisation et l'accompagnement des citoyens, l'accompagnement et le suivi des projets. C'est cette mission qui a abouti à la création de 45 clubs d'investisseurs fin 2016 autour du projet de Chamole, regroupés au sein de la SCIC énergies citoyennes JURASCIC.

Enfin, la Région est entrée au capital de 3 SEM : Nièvre Energie (200 K€ en capital), Côte d'Or Energie (100 k€ en capital), et SEM Energies Renouvelables Citoyennes dans le Jura (85 k€ en capital et 15 k€ en CCA), et est d'entrée au capital de JURASCIC (50 k€ en capital et 50k€ en CCA).

Fin 2016 la Région a engagé avec l'ADEME et la CDC une Aide à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement des projets en intégrant la demande citoyenne. Cette AMO devra donner les bases de la **stratégie régionale pour favoriser la massification du développement des EnR** et se mettre sur la trajectoire d'une région à énergie positive.

IV. Transport

L'organisation des transports régionaux est l'une des compétences majeures de la Région. Le secteur des transports représentent 30 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté. L'offre de transports de la Région s'appuie sur 1950 kilomètres de voies ferrées, plus de 200 gares et haltes, et 530 trains régionaux qui irriguent quotidiennement le territoire régional

La contribution de la Région sur ce sujet s'exerce par sa responsabilité en matière de transports publics : le TER aujourd'hui, complété en 2017 par les transports réguliers non urbains et le transport scolaire.

En outre, elle coordonne, à l'échelle régionale, les politiques conduites par les collectivités en matière de mobilité : l'offre de services, l'information des usagers, les tarifs et la billettique. Elle rédige le schéma régional de l'intermodalité qui assure la complémentarité des services de transport public et de mobilité sur le territoire régional.

Elle participe au financement d'infrastructures de transport d'intérêt régional : ports, aérodromes, infrastructures ferroviaires, routes.

Outre donc la mise en place d'une organisation facilitée pour l'utilisation du transport collectif, des investissements conséquents sont à faire dans le matériel de transport, acquis « directement » via la SNCF ou par les autocaristes. La Région portera donc une ambition forte pour le renouvellement de matériel (remotorisation des matériels thermiques ferroviaires, renouvellement de matériel de traction par des matériels plus sobres en électricité, flotte de cars routiers exigée des transporteurs aux derniers standards européens).

a. Gamme tarifaire unique et compétitive à partir de 2017

Un tarif unique de Nevers à Belfort, des temps de parcours réduits, une augmentation du cadencement, en attendant des nouvelles dessertes et la livraison de nouveaux trains, la Région marque son ambition de frapper fort en présentant sa gamme tarifaire innovante. La Bourgogne-Franche-Comté est la première région à se saisir de la liberté tarifaire accordée par l'Etat en 2016, afin d'augmenter le volume des voyageurs.

L'effort de la Région à destination des clients occasionnels est considérable. En baissant les tarifs et en les rendant plus simple et lisibles, le transport ferroviaire devient concurrentiel par rapport à la voiture particulière ou Blablacar.

La Région fait également un geste fort à destination des jeunes de moins de 26 ans, qui bénéficient maintenant de 50 % de réduction sur simple justificatif d'identité.

Un voyage Dijon-Besançon, pour un jeune, coûtera 7,50 € et un voyage Dijon-Paris Bercy reviendra à 17,50 €.

b. Modernisation et électrification des lignes TER

A côté des efforts sur la tarification, de lourds investissements sont prévus pour moderniser et électrifier les lignes TER dans le cadre des Contrats de Plan-Etat-Région.

Il est prévu que ces 7 rames soient livrées entre avril et juillet 2018. Cette commande portera le parc de Régiolis à 16 rames, en complément des 9 rames déjà commandées en 2013 et 2014. :

- La ligne Auxerre-Migennes pour bénéficier de la traction électrique sur l'intégralité des itinéraires Auxerre-Paris et Auxerre-Lyon : études en cours de réalisation
- La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) entre Nevers et Chagny, pour bénéficier d'une transversale façade atlantique-Axe Saône-Rhône-Europe Centrale intégralement électrifiée, pour le fret et les TER.
- Les opérations de modernisation des lignes Besançon - Le Locle et Andelot – La Cluse
- Les opérations d'accroissement de la régularité et de modernisation des lignes Dijon -Besançon et Bourg en Bresse – Besançon : études en cours
- La reconstruction et l'électrification de la voie ferrée Belfort - Belfort Montbéliard gare TGV -Delle est en cours de réalisation avec une mise en service fin 2018, créant un hub d'échange TGV - TER en gare de Belfort Montbéliard TGV.
- Renouvellement de la voie unique reliant Paray le Monial à Lyon

Par ailleurs SNCF a entrepris depuis 2012 un programme de réduction de la consommation d'énergie de ses trains, tant électrique que thermique, à travers un plan qui vise une baisse de 20% d'ici 2022.

Ce plan prévoit notamment des formations dédiées aux conducteurs pour une conduite plus fluide et donc plus économique.

En 2016, la Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé une nouvelle offre permettant aux abonnés du TER de la ligne Besançon-Dijon d'emprunter les TGV, augmentant le nombre d'aller-retour de 50 % entre les deux villes.

c. Les actions en faveur des gares et des points d'arrêts routiers

La Région contribue au financement des travaux d'infrastructures dans les 200 gares et haltes ferroviaires de la région : travaux de renouvellement, de développement ou de mise en conformité avec la réglementation, notamment en matière d'isolation, d'installations électriques, d'amiante, d'écoulement des eaux pluviales, d'accessibilités handicapées etc.

d. Infrastructures favorisant l'intermodalité et les modes doux

- VFCEA : En gare de Montchanin, il est prévu la création d'un hub TGV/TER par détournement de la ligne TER existante Dijon / Nevers et la création d'une gare TER au droit de la gare TGV.
- Pour le projet de TGV POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon) qui concerne la gare d'échange de Nevers, à l'issue du débat public, les études d'éclairage se sont achevées en 2014. Le tracé, dans sa partie centrale, n'ayant pas fait l'objet d'un accord entre les cofinanceurs, une tierce expertise est en cours jusqu'en 2018.
- Implantation d'abris à vélos aux abords des gares. Étude d'implantation réalisée en 2015. Implantation prévue courant 2017-2018. Un soutien européen a été apporté à ces travaux dans le cadre du PO FEDER 2007-2014 puis dans le PO FEDER 2014-2020.
- 4 plateformes trimodales (route, fer, fleuve) : Mâcon, Chalon-sur-Saône, Pagny, Gron. L'aménagement des quatre plateformes portuaires s'inscrit dans les contrats de plan «Etat/Région » (CPER ou CPIER)
- Accessibilité du port de Gron, par création d'un nouveau pont pour la route d'accès au port, pour les convois lourds, sera réalisée d'ici la fin de l'actuel CPER
- Port de Pagny : modernisation et adaptation des équipements

e. Mobilité rurale

La Région a contractualisé avec de multiples territoires pour développer des solutions de mobilité adaptées au monde rural. Elle a également renouvelé un appel à projet « Mobilité rural » en 2017 en partenariat avec l'ADEME.

2. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources naturels

En 2016, l'Observatoire National de la Biodiversité met en lumière « une évolution inquiétante des espèces et un état mitigé des milieux naturels, une destruction des habitats naturels qui se poursuit, des pollutions qui persistent, des espèces exotiques envahissantes en forte progression ». Parallèlement à ce constat alarmant, les actions de connaissances, de prévention et de lutte contre l'érosion de la biodiversité s'intensifient. Les études menées au niveau international sous l'égide de l'ONU confirment une importante diminution du nombre d'individus dans les groupes d'espèces animales les plus menacées.

La Région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des moins artificialisées de France métropolitaine et dispose d'un patrimoine naturel riche et varié, issu d'une mosaïque de milieux très variés. Elle est néanmoins exposée à des pressions similaires à celles rencontrées au niveau national. Une centaine d'espèces vertébrées sont aujourd'hui menacées ainsi que 1 espèce végétale sur 10 (inscription dans la liste rouge de l'UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature), compromettant l'équilibre des écosystèmes en présence et pouvant entraîner à terme une perte de la biodiversité et une dégradation irrémédiable du patrimoine naturel. L'enjeu consiste donc au niveau régional à limiter les pressions sur les milieux naturels à différentes échelles et à reconnaître la biodiversité comme un capital pour l'avenir.

Un engagement fort de la Région Bourgogne Franche Comté pour la préservation de la Biodiversité

Les politiques publiques régionales en faveur de la biodiversité se sont poursuivies et enrichies en 2016 avec notamment le développement des Réserves Naturelles Régionales.

I. L'Agence Régional de la Biodiversité (ARB)

La création de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), issue de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 préfigure une nouvelle façon de protéger et de gérer la biodiversité. Elle doit permettre d'assurer une meilleure coordination et cohérence territoriale de l'action publique en faveur de la biodiversité. En devenant « cœur de réseau », elle favorisera des synergies entre les acteurs pour apporter de la transversalité et de la complémentarité tout en valorisant les actions de chacun. Elle sera source de créativité, d'expérimentation et d'innovation.

Pour y parvenir, la Région bénéficie d'un partenariat technique et financier de l'AFB, des services de l'Etat (DREAL) et des 3 Agences de l'Eau, représentées par la délégation régionale de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Approuvée par l'assemblée délibérante du Conseil Régional du 31 mars 2017, puis lors de la commission permanente du 7 juillet 2017, la phase de préfiguration se concrétise par une convention régionale de partenariat, à laquelle s'adosse ensuite l'attribution d'une subvention financière.

La création d'une ARB permettra de :

- Participer aux démarches stratégiques telles que la SRB, offrant un cadre d'intervention en région et incluant les Schémas régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), outils de planification au service de la SRB ayant vocation à intégrer le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),
- Développer, enrichir et diffuser la connaissance relative à la biodiversité du territoire régional, notamment à travers le projet d'ORB et les outils existants,
- Animer des réseaux régionaux d'acteurs de la biodiversité et élargir à d'autres communautés d'acteurs, notamment par la mise en place de la démocratie participative et du débat public,
- Appuyer à la formation, développer les centres de ressources et la communication pour assurer le porter à connaissance et la mise en valeur des actions novatrices et pionnières.

Le 28 février 2017, les acteurs de la biodiversité ont été réunis à Besançon en présence de la Présidente du Conseil Régional, de la Préfète de Région et de Barbara Pompili, secrétaire d'Etat à la biodiversité pour lancer les travaux de préfiguration d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

Les priorités du travail de préfiguration sont de définir la feuille de route de l'ARB (son rôle, ses orientations et ses missions, ...) ainsi que les scénarii possibles (statut, organisation et fonctionnement). Pour ce faire, la démarche de co-construction reste privilégiée pour aboutir à un partenariat approfondi et sur mesure.

En 2017, trois séminaires thématiques ont eu lieu, réunissant associations environnementales, collectivités territoriales et représentants socio-économiques afin de recenser leurs intérêts, leurs attentes et de connaître leurs appréhensions face au projet d'une Agence Régionale Biodiversité.

- En avril : l'observation, la connaissance, l'information, la formation et l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- En mai : le réseau et la communauté d'acteurs,
- En Juin : la biodiversité et l'économie.

Depuis avril 2017, une consultation citoyenne a été engagée en parallèle sur la plateforme numérique. Plus d'une soixantaine de contributions libres ont été déposées à ce jour.

Un séminaire de restitution est programmé le 28 novembre prochain afin de rendre compte des débats, des attentes et des besoins exprimés, des freins identifiés par les acteurs. Ce sera également l'occasion de proposer le schéma de préfiguration de l'Agence Régionale pour la Biodiversité

La création de l'ARB est envisagée pour le 1^{er} semestre 2018.

II. Des réserves naturelles régionales pour protéger efficacement les réservoirs de biodiversités

Les réserves naturelles régionales (RNR), de compétence régionale depuis la loi Démocratie de proximité du 27/02/2002 et son décret d'application du 18/05/2005, constituent un outil réglementaire pour la protection et la gestion des milieux naturels. Cette compétence a été adoptée en Région Bourgogne-Franche-Comté avec un objectif de maillage du territoire d'espaces naturels protégés, représentatifs, gérés et valorisés.

Ce type d'outil implique trois piliers : la durabilité écologique, la viabilité économique, mais également l'appropriation sociale. Pour le territoire régional, les RNR permettent de préserver la biodiversité mais représentent aussi un attrait touristique, un cadre de vie et un modèle de développement.



Glaïeul des marais

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte **16 Réserves naturelles régionales classées**, couvrant près de **5000 hectares**, soit environ 12% des surfaces totales de RNR du territoire national. La diversité des habitats ainsi protégée contribue à préserver la biodiversité régionale :

- grottes abritant des espèces cavernicoles
- pelouses calcaires,
- forêts de feuillus
- zones humides et tourbières
- vallées alluviales

Par délibération du 1er juillet 2016, la tourbière de la Grande Pile, située sur la commune de Saint-Germain en Haute-Saône et d'une surface de 740 hectares, est la première réserve classée par la nouvelle Région.

III. Une stratégie régionale pour la biodiversité

La stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) a été adoptée en Bourgogne en juin 2014. Inscrits parmi les axes prioritaires de la stratégie de mandat, l'exécutif régional a réaffirmé son souhait de poursuivre la SRB et de la déployer à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Le lancement de ce chantier est prévu dès l'automne prochain.

Cette démarche participative au regard des nombreuses contributions s'articule autour de 3 documents :

- Un diagnostic de territoire ;
- Un cadre commun d'intervention identifiant les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels ;
- Une charte d'engagement et un guide méthodologique pour l'action.

L'année 2016 a été consacrée à la structuration d'un site web dédié à la SRB permettant de centraliser l'ensemble des informations sur la stratégie ainsi que l'adhésion et l'engagement des acteurs aux objectifs de la SRB

(<http://strategie.biodiversite.bourgognefranche-comte.fr/>). Ce site a été officiellement mis en ligne en juin 2016. Ce dernier est en cours de réactualisation permettant d'intégrer les spécificités et enjeux franc-comtois dans l'optique de la SRB à l'échelle BFC. La mise en ligne est prévue en Novembre.

En 2016, 53 organismes ont signé l'adhésion à la charte de la biodiversité.

Par ailleurs, une vingtaine de citoyens a signé la charte de l'ambassadeur de la biodiversité.

IV. Le projet de création d'un Parc National « Des forêts entre Champagne et Bourgogne »

Le parc national « des forêts entre Champagne et Bourgogne » à cheval sur les départements de la Côte d'Or et de la Haute-Marne est un des 3 parcs nationaux issus du Grenelle de l'Environnement. La création d'une structure porteuse (GIP) permet un portage partagé des études préalables nécessaires pendant le temps que durera le processus de création. L'arrêté de prise en considération a été pris en juin 2015 par la Ministre de l'Environnement. Le projet de Charte est en voie de finalisation, permettant d'envisager un classement par décret en 2019.

V. Les Parcs Naturels Régionaux

Véritable territoires de projet, les Parcs Naturels Régionaux de Bourgogne-Franche-Comté ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. La Région, à l'initiative de la création des Parcs, soutient activement leur projets et plans d'actions qui visent à concilier développement local et préservation du patrimoine naturel et architectural.

La Bourgogne-Franche-Comté compte 3 Parcs Naturels Régionaux, qui couvrent plus de 7470 km² pour une population totale de 407 000 habitants :

- le PNR du Morvan
- le PNR du Haut Jura, situé à l'interface avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- le PNR des Ballons des Vosges, situé à l'interface avec la Région Grand Est.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, dans la continuité des actions des deux anciennes régions entretient des liens étroits avec ses PNR, tant financiers qu'opérationnels. Les programmes opérationnels des PNR portent notamment sur l'urbanisme durable, la préservation de la biodiversité et l'éducation à l'environnement. Le PNR du Haut-Jura est, par ailleurs, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale pour son périmètre.



Parc Naturel Régional du Morvan

Sur 2016, la Région a engagé un processus de convergence de sa politique (en travaillant à définir ses priorités et attendus pour les PNR ; objectif de convergence fixé à fin 2017) et défini sa position vis-à-vis des projets à l'étude :

- poursuite du projet de PNR du Doubs Horloger, en phase de préfiguration après un avis d'opportunité favorable « sous réserve » du Préfet, en 2013. Situé à la frontière avec la Suisse, le projet est mené en concertation avec les acteurs Suisses, porteur d'un projet équivalent. Les travaux d'élaboration du projet de Charte du PNR ont débuté en 2015. L'objectif est d'obtenir une approbation de la Charte à l'horizon 2020.
- Abandon du projet de PNR des sources de la Saône et de la Meuse, situé au Nord de la Haute-Saône, et à cheval sur les régions voisines de Champagne-Ardenne et Lorraine, alors en phase d'étude d'opportunité.
- Abandon du projet de PNR du bocage Gâtinais (située sur 3 régions : Centre Val de Loire, Ile de France et BFC).

Les PNR du Morvan et du Haut Jura ont engagé les travaux préalables à la révision de leur Charte de Parc. Les enjeux environnementaux sont au cœur des enjeux dans ces territoires fragiles. Le PNR du Morvan a par ailleurs été désigné gestionnaire de la RNR des tourbières du Morvan, dont la particularité est d'être multi site.

VI. Améliorer la connaissance de la biodiversité pour mieux la protéger

Les projets relevant des orientations de la Stratégie régionale de la biodiversité et des Schéma régionaux de cohérence écologique contribuent à la connaissance, à la préservation, à la restauration, à la gestion, à la protection et à la valorisation de la biodiversité. Le soutien de la Région se traduit notamment au travers des partenariats avec les associations naturalistes têtes de réseaux de la Région, de l'appui au programme LIFE de réhabilitation des tourbières sur le massif jurassien et aux opérations inscrites dans un cadre contractualisé avec la Région : les contrats des Espaces naturels Ordinaires et Remarquables (ENOR).

Les activités de ces partenaires associatifs et les plans d'action soutenus par la Région sont des relais indispensables pour agir au plus près des territoires :

- **les conservatoires d'Espaces Naturels de Franche-Comté et de Bourgogne.** Ces associations sont agréées par l'Etat et la Région et reconnues d'utilité publique. Ils comptent 227 sites gérés sous forme de réseaux thématiques et pour leur forte valeur environnementale (RNR, Natura 2000...) soit par la maîtrise foncière des parcelles, soit par la maîtrise d'usage, en coordination avec les propriétaires fonciers.
- La Région soutient par ailleurs les activités des **Conservatoires Botaniques Nationaux de Franche-Comté et du Bassin Parisien – antenne du Muséum National d'Histoire Naturelle**, dont la mission scientifique porte notamment sur la connaissance et la conservation des espèces les plus menacées (liste rouge).
- **La plateforme SIGOGNE** est un outil web utilisable par tous les acteurs et par le grand public, portée par le Plateau du Patrimoine Naturel de la Maison de l'environnement. L'utilisation simple met à la portée de tous une information

pertinente et actualisée sur les espèces faunistiques et floristiques présentent sur les territoires. Son déploiement à l'ensemble des acteurs et du territoire régional est en cours.

- **La Maison de l'Environnement** constitue un pôle de compétences multiples susceptibles d'être mises à la disposition des acteurs territoriaux. La Région a soutenu en 2016, les actions des trois plateaux de la Maison de l'environnement qui regroupe à ce jour, plus de 60 Equivalents Temps pleins (ETP): le plateau débat public, le plateau EEDD et le plateau du Patrimoine National. Les changements institutionnels liés à la création de la Région Bourgogne-Franche-Comté ont amené la Maison de l'environnement à s'engagé dans un Dispositif Local d'Accompagnement, accompagné par la Région.
- **Alterre Bourgogne-Franche-Comté** L'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne-Franche-Comté a pour mission de mobiliser les acteurs régionaux afin que les enjeux liés à l'environnement et au développement soutenable soient placés au cœur des politiques publiques et des actions des territoires.
Ses actions contribuent à l'éducation au développement durable, à l'accompagnement des territoires, et à l'observation dans les domaines de l'Energie, de la Biodiversité et des Déchets. Son rôle de fédérateur des acteurs de l'environnement les compétences pluri-disciplinaires regroupés sous un même toit favorisent une approche transversale de l'environnement. Les rapprochements entre Alterre Bourgogne Franche Comté, la MEFC, et OPTERR ont eu lieu en 2017 afin de rendre plus efficient les actions de ces acteurs majeurs.
- **L'Observatoire Régional de la Biodiversité** : Le développement d'un observatoire de la biodiversité a pour objectif de donner des repères fiables permettant un pilotage efficace des politiques par les décideurs et les gestionnaires et d'alimenter un débat démocratique, en mettant ces informations à disposition de tous.
Il doit permettre de mieux connaître l'état de la biodiversité (remarquable et ordinaire) grâce à des indicateurs d'état et de pression préalablement définis et concertés. Il doit permettre aussi de mesurer l'efficacité des moyens et des dispositifs mis en œuvre au regard des orientations stratégiques et des objectifs grâce à des indicateurs de moyens et de résultats.
Il répond à deux enjeux majeurs :
 - le droit à l'information, la sensibilisation et l'implication du citoyen ;
 - l'aide à la décision pour les pouvoirs publics et les acteurs privés.L'ORB doit permettre de suivre et d'évaluer les grands schémas directeurs régionaux (SRB, SRCE, ...). Il est élaboré également dans le cadre d'une démarche participative associant l'ensemble des acteurs du territoire.
ALTERRE a été désignée en juillet 2017 pour assurer la mise en œuvre de l'ORB. La fin d'année 2017 sera consacrée à la structuration de la gouvernance de l'ORB Bourgogne-Franche-Comté. Par ailleurs, l'année 2017 a été consacrée à la convergence des indicateurs de suivi relatifs aux SRCE et à la rédaction d'une 15aine de fiche d'indicateurs SRB / SRCE

VII. Une intervention ciblée aussi sur les milieux ordinaires

a. L'appel à projets « Bocage et paysages »

Parmi les nombreux paysages qui composent la Bourgogne-Franche-Comté, le bocage fait partie du patrimoine naturel le plus caractéristique de la région.

Il occupe en effet, la majeure partie de l'espace rural notamment sur la partie bourguignonne. L'évolution des techniques, des pratiques et des productions agricoles ainsi que les remembrements ont conduit à une mise en accusation des haies et à de nombreux arrachages.

Depuis le développement des grandes cultures dans les années 1960, les linéaires de haies ont diminué de 40 % en moyenne en 50 ans.

La disparition excessive des haies a montré leurs fonctions primordiales : agronomiques, écologiques, hydrauliques, économiques et esthétiques.



Afin de préserver cet élément identitaire, la région a décidé d'encourager la reconstitution des trames bocagères, en s'appuyant sur des réflexions globales d'aménagement (les linéaires concernés devant être suffisamment conséquents à l'échelle des structures porteuses du projet et disposés de manière cohérente dans le paysage de façon à reconstituer un maillage bocager).

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté soutient l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sauvegarde du bocage, en favorisant le développement de projets relatifs à la plantation de haies champêtres, d'arbres isolés en secteur prairial, d'arbres alignés et de boqueteaux et à la restauration de linéaires bocagers existants dégradés.

b. L'appel à projets « Vergers conservatoires »

Face à la disparition des vergers traditionnels et celle des pollinisateurs, alliés naturels des arbres fruitiers, le conseil régional soutient un appel à projets sur les vergers conservatoires.

Il finance des projets d'inventaires de variétés anciennes et locales et les travaux conservatoires, des formations et initiations aux techniques traditionnelles, des projets de restauration et de création de nouveaux vergers conservatoires, des actions de promotion et de sensibilisation, des projets de communication et de valorisation pédagogique.



Dans le cadre de cet appel à projets et lors de la création d'un nouveau verger conservatoire, il soutient également l'installation de ruches, la plantation de haies aux essences mellifères et l'implantation de petits aménagements en faveur de la petite faune auxiliaire (nichoirs, hôtels à insectes, ...).

Depuis le début du dispositif, cette politique a permis la replantation de 23 682 fruitiers, 4 062 porte-greffes, 8 579 arbustes à petits fruits, 37,3 km de haies mellifères et l'installation de 366 ruches et 365 petits aménagements (nichoirs, hôtels à insectes, ...) en faveur de la petite faune.

Les appels à projets « Vergers de sauvegarde » et « bocages et paysages » ont été conduits en 2017 sur l'ensemble de la Région, afin d'encourager et de soutenir les actions de restauration, de création, de sauvegarde et de valorisation des vergers, faisant la richesse et l'identité du territoire régional, afin de favoriser la sauvegarde des variétés fruitières anciennes d'une part, et pour la plantation et la réhabilitation de haies et de bosquets dans un esprit d'aménagement du territoire.

VIII. Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques en luttant contre les pollutions

L'environnement (air, sol, eau, aliment) est contaminé par les phytosanitaires et les effets nocifs de ces substances sur la biodiversité et la santé humaine ne sont plus à démontrer.

En dehors des agriculteurs, les collectivités et les particuliers ont été identifiés comme de gros utilisateurs de ces produits et sont un axe de réduction très important. Des actions sont menées avec le soutien de la Région, et des agences de l'eau, depuis quelques années, auprès des zones non agricoles à destination des collectivités et des particuliers.

Dans la région, des actions de sensibilisation, de formation et de conseil pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires par des techniques alternatives ont été mises en œuvre et plus de 320 communes ont réalisé un plan de désherbage depuis 2005. Par ailleurs, un certain nombre de communes qui ont réduit l'usage de leurs pesticides ne sont pas répertoriées.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de juillet 2015 devrait accélérer la diminution des pollutions aux phytosanitaires, en interdisant leur utilisation dans les espaces publics **à compter du 1er janvier 2017**.

IX. Restaurer la trame verte et bleue et reconquérir la qualité des milieux

La Région est chef de file en matière de biodiversité. Il en découle des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue conformément à la Stratégie Régionale de Biodiversité (SRB), des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE) et aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). L'objectif est de favoriser les mesures sans regret à un coût raisonnable, l'inaction ayant des conséquences économiques et sociales supérieures au coût



de l'action actuel.

Dans ce cadre, la Région soutient les actions suivantes visant à maintenir ou améliorer l'état écologique de la trame verte et bleue :

- Mise en place de vergers conservatoires, plantation de haie et de bocages, Etudes et travaux de revitalisation des cours d'eau : rétablissement des continuités écologiques et sédimentaires, renaturation... Etudes et travaux de restauration et de maintien des milieux naturels ;
- Acquisition ou restauration de zones écologiques tampons et zones humides
- Animation et communication des contrats de rivière, territoriaux, globaux : Ces agents ont permis la réalisation d'une centaine d'actions de restauration des milieux en 2015.
- Soutien aux actions en faveur de la préservation de la faune sauvage, notamment pour les espèces menacées : Lynx, Grand Tétra, Milan Royal, Cigogne Noire...

En novembre 2016, l'exécutif régional a réaffirmé son souhait de poursuivre la SRB et de la développer à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

En 2016, 53 organismes ont signé l'adhésion à la charte de la biodiversité.

Par ailleurs, une 20aine de citoyens a signé la charte de l'ambassadeur de la biodiversité.

Le volet « politique de l'eau » de la Région a pour objectif de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de démarches de gestion globale et concertée de la ressource en eau à l'échelle de bassins hydrographiques cohérent : animation (poste de chargés de mission), communication, lutte contre les pollutions diffuses et surtout travaux de restauration morphologique des cours d'eau (suppression ou aménagement d'ouvrages, reméandrage, ...).

Les objectifs 2016 ont consisté en la poursuite de l'accompagnement des territoires engagés dans des démarches contractuelles (animation, travaux, communication).

Les actions soutenues par la Région contribuent à la restauration de la trame bleue et s'intègrent dans le cadre législatif de la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatique de 2006.

X. Plan régional de prévention et de gestion des déchets

Dans le cadre de la loi Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) le 8 août 2015, la Région doit réaliser un Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) auquel sera adossé un Plan Régional d'actions en faveur de l'économie circulaire.

La Région est compétente sur les questions de planification pour l'ensemble des déchets, c'est-à-dire :

- Déchets non inertes et non dangereux (exemple : déchets ménagers)
- Déchets inertes (exemple : déchets du BTP)
- Déchets dangereux (exemple : déchets industriels spéciaux, déchets d'activité de soin).

La loi « Transition Ecologique pour une croissance verte » précise les objectifs à atteindre. On peut souligner les objectifs suivants :

- Lutter contre l'obsolescence programmée,
- Réduire de 50% des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020
- Etendre les consignes de tri des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022 et la gestion des déchets le plus proche possible de leur lieu de production, et développer le tri à la source des biodéchets avec généralisation avant 2025
- Respecter le principe d'autosuffisance : disposer, à l'échelle territoriale pertinente, d'un réseau intégré et adéquat d'installations d'élimination de déchets ultimes et limiter en distance et en volume le transport des déchets selon un principe de proximité
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an et les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 par rapport à 2010
- Orienter vers les filières de valorisation les DND non inertes et les déchets du BTP et assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas être recyclés.
- Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux admis en ISDND

L'élaboration du PRPGD est réalisé en partenariat avec l'ADEME et avec l'appui d'une AMO, dont les travaux ont démarré en février 2017 et devraient s'achever en juillet 2019.

La phase de diagnostic a été menée en 2017 avec des ateliers territorialisés. Viendront en fin d'année des ateliers décentralisés afin de travailler à des scénarii de collectes des déchets.

3. Favoriser l'épanouissement de tous les citoyens

De nombreux pans de l'action régionale contribuent à cette finalité, au-delà de la satisfaction des besoins essentiels. La sécurisation des parcours professionnels, l'accès à la culture et aux sports pour le plus grand nombre, l'accès aux services dans les territoires ruraux, la qualité des équipements de formation, l'ouverture au monde y concourent directement. En 2016, le « Vivre ensemble » est affirmé dans la stratégie de mandat comme l'un des 3 piliers de l'action de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

I. La jeunesse, priorité de la Région pour dessiner l'avenir

En Bourgogne-Franche-Comté, les initiatives prises en faveur des populations jeunes représentent une part importante des budgets : tarification des TER pour favoriser la mobilité, rénovation et modernisation des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, soutien aux festivals, soutien aux missions locales, appui aux Centres Régionaux d'Information Jeunesse, etc...

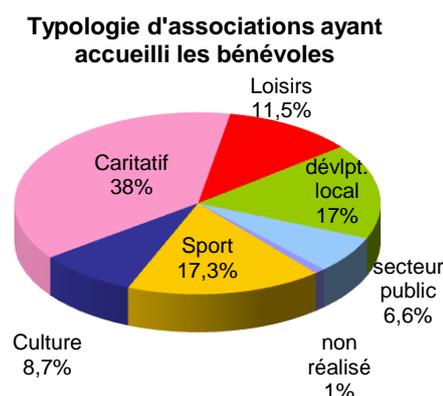
L'année 2016 a permis aux Centres Régionaux d'Information Jeunesse de se rapprocher et d'engager les études de faisabilité et l'ingénierie nécessaire au déploiement progressif de la carte à l'échelon de notre nouveau territoire, sur la durée du mandat.

Dès l'année 2016, le programme « **pack Autonomie Jeunes** » a été proposé à l'ensemble des jeunes de Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif répond à une double priorité : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et soutenir leur pouvoir d'achat.

Le délai nécessaire à l'extension du dispositif d'aide au permis de conduire, avec la mobilisation des auto-écoles et des missions locales a concentré la campagne d'aides sur le second semestre. Ainsi, 843 jeunes ont été soutenus sur 6 mois (1 000 pour l'année 2015).

Face à un tel engouement, l'objectif de plus de 1 600 aides au permis de conduire est fixé pour l'année 2017.

Dans le cadre de l'attribution de cette aide, il est notamment demandé aux bénéficiaires d'effectuer 15 heures de bénévolat dans le secteur associatif, valorisable au même titre qu'une expérience professionnelle. Au total sur ce second semestre 2016, 12 600 heures de bénévolat ont effectué au sein d'associations.



843 jeunes aidés à passer leur permis de conduire contre 12 600h de bénévolat

II. Favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous, partout

Durant l'année 2016, la Région s'est fermement engagée à poursuivre son intervention en faveur du développement des pratiques sportives et culturelle de qualité, avec la préoccupation d'une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Les budgets consacrés à ces deux politiques ont été reconduits, afin de garantir aux associations sportives et culturelles les moyens nécessaires à la poursuite de leurs projets.

L'année fut marquée par l'engagement d'une vaste concertation des acteurs culturels et sportifs partenaires de la Région. La volonté de la Région de traiter de ces deux compétences partagées dans le cadre de la CTAP a permis d'entraîner les autres collectivités dans une démarche d'échange. La convergence des dispositifs d'aide a donc été menée dans ce souci d'équilibre et d'équité de l'intervention régionale sur son nouveau territoire.

a. Sport

Dans le domaine sportif, la Région a proposé aux organisateurs de manifestations sportives volontaires, un accompagnement afin de rendre leurs projets toujours plus vertueux en matière de protection de l'environnement et de consommation des énergies et des fluides.

L'appel à projets « **Manifestations Eco-Responsables** » en partenariat avec l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté a permis d'accompagner 6 nouvelles associations avant, pendant et après l'évènement permettant de dresser un diagnostic « développement durable » portant sur les 3 piliers : environnement, social et économique. Les données et enseignements tirés de l'accompagnement sont ensuite capitalisés et mises à disposition via une rubrique dédiée sur le site Internet de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, les contrats régionaux proposés aux ligues et comités régionaux ont été l'objet d'échanges afin de renforcer les axes de développement des pratiques vers les publics les plus éloignés.

b. Culture

Au titre de la culture, l'importante mobilisation de la Région pour animer les temps de réflexion sur l'évolution de ses dispositifs n'a pas perturbé son action auprès des différentes structures pour l'amélioration des conditions d'accueil des publics, pour le soutien aux spectacles vivants, pour la diffusion au plus près des habitants et le soutien aux territoires qui les accueillent, pour l'éducation artistique et culturelle pour les lycéens et les apprentis, afin de susciter la curiosité des élèves, pour la restauration et la valorisation de son patrimoine. Enfin, les recherches engagées dans le cadre de l'inventaire du patrimoine permettent d'enrichir la connaissance de celui-ci.

III. Susciter et favoriser l'ouverture au monde

Le développement d'un territoire passe nécessairement par son ouverture internationale, par la capacité qu'ont ses acteurs et ses habitants de s'adapter, de

créer et d'innover et aujourd'hui, plus que jamais, les solutions se trouvent à plusieurs et se partagent.

En 2016, la Région Bourgogne-Franche-Comté poursuit une politique internationale transversale, qui s'adosse aux politiques découlant des compétences régionales. Cette politique, qui s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, crée des opportunités qui contribuent à l'ouverture et au développement du territoire et de ses habitants.

Les finalités de cette politique sont l'ouverture à l'international de tous les Bourguignons et Franc-Comtois et l'accompagnement vers :

- une citoyenneté engagée ;
- le renforcement des compétences des acteurs ;
- la valorisation de l'excellence du territoire ;
- l'amélioration de l'insertion professionnelle de tous les jeunes.

a. Coopération internationale

La coopération internationale s'appuie sur des accords politiques conclus avec diverses Régions étrangères : le Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne), depuis 1962, la Voïvodie d'Opole (Pologne), depuis 2003 et formellement depuis 2014, la Région de Bohême centrale (République tchèque) depuis 2001, la Région du Maule (Chili) depuis 2009, la Province du Cap occidental (Afrique du Sud), depuis 2002 et la Région Administrative Spéciale de Hong Kong, depuis 2010 (protocole d'accord co-signé avec le BIVB et la CCIR). La Région accompagne les porteurs de projets méthodologiquement. En 2017, elle soutient financièrement 17 projets de coopération internationale entre acteurs des Régions partenaires prenant en compte le développement durable. Ces accords offrent également un cadre d'échanges entre élus, entre services régionaux, qui visent à l'amélioration des politiques publiques et permettent l'émergence de projets conjoints.

Les actions de coopération internationale se fondent également sur des coopérations institutionnelles solidaires en faveur de pays en développement (Maroc, Sénégal) ou à intérêts partagés (Russie, Chine, République Tchèque- en veille depuis 2014). De plus, un appel à projet « coopération internationale » a été ouvert en 2016.

b. Conférence Transjurassienne

La Conférence Transjurassienne est un organe de coopération franco-suisse qui a permis de donner un cadre pérenne aux échanges et aux coopérations transfrontalières dans l'Arc jurassien.

L'Arc jurassien franco-suisse est un territoire transfrontalier qui présente des spécificités économiques et des ressources naturelles communes, qui nécessitent une gestion partagée.

La stratégie de coopération transfrontalière 2016-2020 propose un cadre pour prioriser ces actions, au travers de 4 thématiques structurantes :

- le développement économique : notamment dans l'objectif de pérenniser l'économie industrielle et technique.

Ex : Projet Innovarc : stratégie de mise en réseau des PME et de soutien à l'innovation dans l'Arc jurassien franco-suisse, portée par la CCI du Doubs (initiée via la CTJ et soutenue par Interreg France/Suisse)

- les mobilités et les échanges : notamment pour renforcer l'interconnexion de l'offre de transports publics et développer des pratiques de mobilité alternatives à l'échelle de l'Arc jurassien.
Ex : Projet Covoiturage dans l'Arc jurassien : projet Interreg 2014-2020 porté par le PNR du Haut-Jura et arcjurassien.ch (Démarchage des collectivités pour création de parcs relais côté français ; démarchage des entreprises pour inciter le co-voiturage entre salariés côté suisse, organisation d'un trophée du covoiturage).
- la gestion de l'espace et des ressources naturelles : en agissant pour la biodiversité et en valorisant ensemble les ressources et le patrimoine naturel de l'Arc jurassien.
Ex : Soutien à la démarche de création du PNR du Doubs Horloger qui porte des enjeux transfrontaliers
- le vivre-ensemble, afin de renforcer la connaissance réciproque dans la population et les institutions.
Ex : Mise en place des « Matinées de la CTJ » afin de favoriser les échanges entre techniciens en charge de politiques publiques impactant les territoires frontaliers et favoriser l'interconnaissance des acteurs.

c. Solidarité internationale

La Région offre aux acteurs locaux divers outils ou temps de rassemblement pour s'acculturer et contribuer aux initiatives internationales et nationales.

La Région a lancé en 2016 un appel à projet « **Solidarité internationale** » pour l'ensemble de son territoire, qui assure aux porteurs de projets un accompagnement global (financier méthodique et animation). En 2017, 57 projets ont été soutenus.

Le dispositif « **Fonds Jeunes Solidarités** » soutient financièrement des jeunes pour des missions bénévoles ou stages professionnels dans des pays en développement et met en réseau les acteurs régionaux de la solidarité internationale. Elle contribue également à la sensibilisation des citoyens, et plus particulièrement des jeunes, aux grands enjeux mondiaux pour renforcer la cohésion sociale et faire de nos sociétés des sociétés responsables, durables et justes.

La Région soutient également les projets de solidarité internationale d'associations et apporte une aide au fonctionnement à une structure (Centre de Ressources de la Coopération Décentralisée – CERCOOP) visant à l'information et la formation des acteurs de la solidarité internationale. Cette structure intervient également dans le champ de la coopération décentralisée et de la mobilité internationale.

Les 12^{ème} **Assises régionales de la solidarité internationale** (à Dijon) de novembre 2016 ont été un temps de rassemblement des acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, jeunes, etc.) engagés à l'international dans les enjeux du Développement et de la coopération internationale. Elles ont permis de poursuivre les réflexions menées depuis 2005 autour des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des Objectifs de développement Durable



Exposition
LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mettre fin à la pauvreté
Lutter contre les inégalités
Faire face aux changements climatiques

Du 3 au 18 novembre

Galerie François Mitterrand
Du lundi au vendredi, de 9h à 18h

région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

← ENTRÉE LIBRE

(ODD) et leur déclinaison locale, notamment sur le territoire de BFC. Elles ont permis à l'ensemble des acteurs du territoire de réfléchir sur leurs pratiques, de replacer leurs actions dans le contexte global, international, pour mieux agir localement. Par ailleurs, une exposition sur les ODD a été réalisée par la Région et présentée lors des Assises dans la galerie François Mitterrand.

d. Rayonnement international

La Région contribue à la visibilité et à la reconnaissance du territoire régional sur les marchés émergents et à forte croissance. Elle agit en synergie avec des acteurs institutionnels (CCIR notamment) et particulièrement dans le domaine du tourisme en partenariat avec la direction dédiée et promeut à l'international les savoir-faire, atouts et secteurs d'excellence du territoire. A cette fin, elle dispose de deux bureaux de représentation basés à Hong Kong pour la zone Asie et à Santiago du Chili pour la zone Amérique Latine dont les missions principales sont l'accompagnement à l'export des PME et la promotion du tourisme.

e. Animation de la mobilité internationale

La Région propose des aides régionales à la mobilité pour les lycéens, les étudiants, les apprentis, les jeunes diplômés et les jeunes demandeurs d'emplois, afin de les aider à trouver un stage professionnel en Europe.

Ces aides sont développées en cohérence avec les autres dispositifs de mobilité gérés dans le cadre de politiques sectorielles : Bourses pour les étudiants, lycéens (programme ELBE notamment), V.I.E, etc. Par ailleurs, un bureau des stages à travers la Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence (et avec le relais de la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon) permet des mobilités croisées entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat. La Région réalise également une mission d'information et de sensibilisation des jeunes dans leur diversité aux enjeux et bénéfices de la mobilité internationale.

f. Promotion de la citoyenneté Européenne

Deux Centres d'Information Europe Direct (CIED) de Dijon et Mâcon, intégrés aux services régionaux et la Maison de l'Europe, labellisés et cofinancés par la Commission européenne, poursuivent l'objectif de rapprocher l'Europe du citoyen en délivrant une information concrète sur l'Union européenne, ses institutions et ses politiques et en mettant en lumière l'impact de ces dernières sur la vie quotidienne. Les 2 CIED concentrent leur activité sur les interventions en milieu scolaire. Ils proposent également une programmation annuelle d'événements dont la coordination, depuis 2013, du Joli Mois de l'Europe. Ils agissent en étroite articulation avec le chargé de mission sur la mobilité internationale et avec l'équipe du Bureau Bourgogne Franche Comté Europe à Bruxelles (BFCE). L'association BFCE, créée en 2006, est soutenue financièrement par la Région, des collectivités infrarégionales et a pour objectif d'informer ses membres sur l'Union Européenne et ses opportunités. Elle les accompagne dans leur recherche de financements sectoriels européens.

IV. Se former tout au long de sa vie

La formation tout au long de la vie est un enjeu prioritaire afin d'offrir des conditions d'enseignement et d'apprentissage épanouissantes, mais également de permettre à toute personne de reprendre une formation pour changer de métier, faire face à une restructuration, ou se professionnaliser.

La formation professionnelle en Bourgogne-Franche Comté, en 2017, ce sont notamment 39 800 élèves, 18 680 apprentis et plus de 40 000 demandeurs d'emploi formés dans quasiment tous les domaines de formation, appartenant à tous les secteurs d'activité de l'économie et répartis sur l'ensemble du territoire.

39 800 élèves, 18 680 apprentis et plus de 40 000 demandeurs d'emploi en 2017
53 Centres de formations des apprentis (CFA)
38 000 entrées en formation financées en 2016 pour un objectif de 11 800 places

Le **contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)**, prévu par la loi du 24 novembre 2009, a été redéfini par la loi du 5 mars 2014, fixe la trajectoire partagée pour les 6 années à venir en matière d'orientation et de qualification des jeunes et des actifs. Il trace les lignes directrices qui donneront le sens des décisions annuelles incombant aux pouvoirs publics au cours de cette période.

L'élaboration de ce document a été conduite durant l'année 2017 sur le périmètre de la région fusionnée Bourgogne-Franche-Comté, avec l'objectif d'une validation en fin d'année.

Un principe fort de concertation a guidé la démarche de préparation de ce CPRDFOP, à travers des réunions sectorielles organisées au cours du printemps ainsi que des réunions spécifiques relatives à la carte des formations et au SPRO.

Deux objectifs opérationnels, définis par la loi du 5 mars 2014, sont à atteindre dans le cadre de l'élaboration du CPRDFOP :

- Analyser les besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications.
- Organiser la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire.

Les partenariats engagés entre L'Etat et la Région pour développer l'apprentissage, améliorer son attractivité et le valoriser, se poursuivent par la mise en œuvre des actions engagées en cohérence avec la Stratégie de mandat.

La formation tout au long de la vie se traduit également par la possibilité, pour les demandeurs d'emplois, d'accéder à une formation qualifiante, dans un contexte de crise économique et d'accroissement du chômage nécessitant une réponse forte de la part des régions, en appui au plan national « **Un million de formations pour les demandeurs d'emploi** ». Ce plan, lancé par le Gouvernement en 2016, se prolonge en 2017. La Région Bourgogne-Franche-Comté assure le pilotage des 36 millions

d'euros dédiés au plan en 2016, et des 18,6 millions d'euros dédiés en 2017. L'action est menée en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires locaux, afin d'ajuster les formations proposées aux secteurs identifiés en tension : industrie, commerce, restauration...

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, ce plan s'est fixé pour objectif de financer 11 800 places de formations supplémentaires en 2016 par rapport à 2015 et d'en financer 6 200 de plus en 2017 (toujours par rapport à 2015), en plus des 20 000 entrées en formation déjà financées sur une année. En 2016, l'objectif a été largement dépassé puisque le nombre d'entrée total sur l'année 2016 a dépassé les 38 000.

La Région porte une attention particulière aux formations dans les domaines suivants : numérique, transition énergétique ou encore création d'entreprise. Elle est attentive à financer des formations qui répondent aux besoins structurants comme émergents des territoires et des entreprises, au travers d'un dialogue étroit avec les partenaires du territoire.

V. Accéder au savoir pour les personnes les plus éloignées

La Région soutien l'accès à la formation des personnes les plus éloignées selon différents dispositifs :

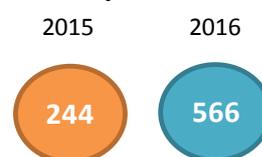
a. Dispositif d'accès à la qualification

Le dispositif amont de la qualification est mis en place en Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} janvier 2017 et pour 4 ans, au sein de 21 zones du territoire. Sur chacune de ces 21 plateformes, la Région finance un groupement d'organismes de formation qui doit mettre en œuvre une offre de services globale et adaptée aux caractéristiques qui lui sont propres en matière de publics accueillis et de réalité économique. Les plateformes proposent obligatoirement aux bénéficiaires des prestations d'accueil et de construction de parcours, de remise à niveau et d'acquisition du socle de connaissances et compétences, et des prestations d'approche des compétences professionnelles. Ces prestations individualisées doivent permettre aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de la qualification, d'acquérir les compétences et les certifications nécessaires pour entrer sur une action de formation.

b. Formation professionnelle des personnes sous-main de justice

La loi formation professionnelle du 5 mars 2014 a achevé le transfert de compétences de l'Etat vers les Régions en ce qui concerne les publics sous-main de Justice. Dans le cadre de sa compétence en matière de définition et d'organisation de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle, la Région finance la formation professionnelle des personnes sous-main de justice au sein des maisons d'arrêt de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation professionnelle pour personnes sous-main de justice



c. Lutte contre l'illettrisme

Un dispositif de lutte contre l'illettrisme viendra couvrir l'ensemble du territoire régional en 2018.

VI. Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable

La Région a fait de l'éducation à l'environnement un de ses objectifs importants. Le respect et la préservation de la biodiversité doivent être l'affaire de tous. Cette approche nécessite une participation active de l'ensemble des acteurs concernés. La diffusion des connaissances, l'éducation et la formation doivent permettre de préserver et de mettre en valeur l'environnement et les sites à haute valeur patrimoniale. La politique régionale en matière de connaissance et d'éducation à l'environnement a pour objectifs :

- de développer la sensibilisation et l'information sur les caractéristiques de l'environnement et sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables
- de développer l'animation d'un réseau d'acteurs territoriaux autour des problématiques de développement durable (ex : Espaces Info Energies)
- de participer à l'éducation relative à l'environnement de tous les concitoyens, afin de recueillir leur adhésion à la prise en compte de l'environnement dans les actions et décisions quotidiennes

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un réseau de partenaires locaux :

a. Alterre Bourgogne-Franche-Comté

Cette agence a pour mission de mobiliser les acteurs régionaux afin que les enjeux liés à l'environnement et au développement soutenable soient placés au cœur des politiques publiques et des actions des territoires.

b. Le SFFERE

La Région soutient la formation et l'éducation relative à l'environnement notamment dans le cadre de SFFERE, le Système de Formation des Formateurs en Education Relative à l'Environnement, réseau animé par Alterre.

Des outils sont développés par Alterre dans ce cadre : guides pédagogiques, publication de Souffle d'ERE, plate-forme de mutualisation des outils pédagogiques, service d'information et de documentation.

Le plan partenarial de formation à l'éducation relative à l'environnement 2015-2016 propose une trentaine de formations dédiées à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En 2016, la Région a poursuivi son soutien à la Plate-forme franc-comtoise d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) qui constitue désormais un outil régional d'animation, de mutualisation et d'innovation, reconnu par l'ensemble des acteurs concernés. La plate-forme a développé son champ d'action en intégrant tant des missions d'observatoire que de coordination, d'animation et

d'accompagnement des projets des acteurs EEDD, notamment à travers la création de l'**Espace Régional de Concertation (ERC)**.

Lieu de construction d'une stratégie collective partagée en EEDD, l'ERC assume un rôle de mise en cohérence et d'échange entre différentes sphères d'acteurs, en favorisant l'échange de connaissance des acteurs et de leurs actions sur le territoire, créant ainsi une culture commune, en renforçant l'efficacité de l'EEDD sur le territoire, en identifiant les priorités communes et en favorisant le passage à l'action par l'impulsion et l'accompagnement des initiatives.

c. Les séjours « classes environnement »

Le dispositif "classes de découverte à l'environnement" poursuivi en 2016, joue un rôle fondamental dans cette politique d'intervention régionale. Elle a pour objectif de favoriser les séjours pour des établissements (tous niveaux de classes) dans des centres d'éducation à l'environnement référencés par la Région. Les séjours durent au minimum 3 jours consécutifs et peuvent porter sur tous les thèmes environnementaux. L'intervention régionale permet d'abaisser les coûts d'accueil et les frais à la charge des familles, l'aide accordée étant de 15 € par élève et par jour. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux jeunes de mieux connaître leur cadre de vie, de se l'approprier et de devenir un « éco-citoyen » responsable.

Chaque année, entre 4000 et 5000 élèves bénéficient du dispositif. Celui-ci a été étendu à l'ensemble du territoire régional dès la rentrée 2017. Un élargissement des thématiques intégrant la Transition énergétique et écologique permettront de sensibiliser des enfants qui seront les futurs acteurs de la Région à énergie Positive.



VII. La Région encourage les comportements éco-citoyens et éco-responsables

a. Démarche Ecolycée

La démarche de labellisation "Ecolycée", vise à créer une synergie avec les établissements publics volontaires par la signature conjointe, au préalable, d'une Charte fixant des engagements réciproques.

Adapté aux spécificités des lycées et à leurs réalités en matière de développement durable, ce projet invite les établissements à s'inscrire dans un processus d'amélioration progressive et continue.

Quatre axes d'intervention sont priorisés :

- l'eau et les énergies,
- les espaces naturels et la biodiversité,
- les déchets
- la lutte contre les inégalités, les droits et les solidarités.

La procédure de labellisation sert à encourager, reconnaître et valoriser l'engagement des établissements. Pour obtenir le label, les établissements devront valider trois niveaux :

Niveau 1 : Confirmation de l'engagement

Niveau 2 : Maîtrise de l'engagement

Niveau 3 : Lycée référent

A ce jour, 59 lycées sont inscrits dans la démarche : 11 sont au niveau 1, 13 sont au niveau 2 et 9 sont labellisées Ecolycée.

Dès la rentrée de septembre 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comte lancera un appel à candidature avec les rectorats de Dijon et Besançon afin d'adopter une démarche commune sur les politiques EDD (Education au développement durable) à l'échelle de la région académique Bourgogne-Franche-Comté. En effet, l'académie de Besançon-Dijon dispose d'un label E3D « Education au développement durable » qui impulse une démarche de développement durable dans les établissements. Les procédures de labellisation et les visites sur site seront réalisées conjointement par la Région et le rectorat.

La démarche « Ecolycée » est également partie prenante dans la campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire RÉGAI lancée en octobre 2014.

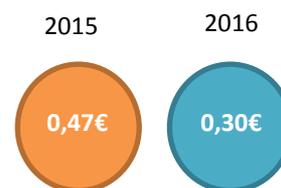
b. Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées

Dans le cadre de ses compétences en matière de restauration collective, la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité amplifier son accompagnement pour réduire le gaspillage alimentaire.

L'assemblée régionale, en adéquation avec les nouvelles orientations du Gouvernement pour la « politique de l'alimentation », a souhaité conforter l'inscription de son service public de restauration scolaire dans une dynamique et une dimension continue et durable. De fait, cette volonté politique est dorénavant inscrite dans la nouvelle charte régionale qualité de la restauration scolaire durable 2015-2019 et s'appuie, entre autre, autour de deux objectifs majeurs :

- **diminution à la source des déchets et de réduction des volumes**, proposer des bonnes pratiques pour connaître et diminuer les déchets, mais aussi réduire la facture d'enlèvement des déchets assimilés aujourd'hui aux ordures ménagères.
- **traitement des biodéchets** (à terme, part incompressible), privilégier un équipement permettant une mise en œuvre simple par les équipes des lycées.

Coût du gaspillage par plateau repas



Initiée en 2015/2016 à titre expérimental dans 10 lycées, l'opération « Accompagnement des lycées sur la réduction du gaspillage alimentaire » a permis de mobiliser les équipes des services de restauration, de mettre en œuvre une démarche et des bonnes pratiques, et de réduire le gaspillage alimentaire par convive.

Cet accompagnement intègre l'installation de déshydrateurs acquis par la Région pour permettre de réduire et de valoriser les bio-déchets des établissements. Ces équipements, d'une capacité limitée à 30 kg ou 100 kg de déchets/jour, permettent de traiter les bio-déchets issus des restes de préparation de repas ou de plateaux. Le volume des déchets, limité à la source par le travail mené sur le gaspillage alimentaire, est réduit de 80% et le substrat issu des déshydrateurs est valorisable en engrais par méthanisation ou compostage. Ceci permet ainsi de diminuer la facture de collecte des ordures ménagères des lycées.

Au vu des résultats obtenus à l'issue de l'expérimentation, cette opération est généralisée. Ils seront accompagnés tant sur le plan technique (équipe de restauration) que sur le plan pédagogique (convives).

En 2016, la Région a réalisé un inventaire auprès de communautés de communes et des syndicats inter-communaux dont dépendent les lycées afin de connaître les modalités de tri et les coûts des redevances payées par les établissements. Ces rencontres ont permis de mettre en relation les lycées avec les interlocuteurs chargés de la problématique « déchets » sur leur territoire.

VIII. Lutter contre les discriminations et les inégalités

L'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et la laïcité sont des valeurs de solidarité essentielles dont la Région souhaite être porteuse et promouvoir. Elles figurent désormais dans les engagements de la stratégie de mandat et sont inscrites dans une délégation confiée à un membre de son exécutif.

a. Lutter contre toutes les discriminations

En 2016, la Région a soutenu des projets associatifs visant à lutter contre toutes les discriminations : raciales, sexuelles, sociales ou liées au territoire, notamment. Cet engagement est pris en compte dans la réflexion d'évolution des interventions au titre de chaque politique sectorielle. Les projets proposés concernent : la diffusion d'information, les pratiques culturelles et sportives, l'insertion et médiation, et l'accès aux informations relatives au logement et à la santé.

Spécifiquement, l'association « Passerelle » dans l'Yonne a été soutenue pour son projet « vacances en famille », permettant à des familles de partir au bord de la mer, accompagnant ainsi chaque parent à assumer son rôle parental et promouvant le lien familial, malmené notamment dans les situations de famille monoparentale.

b. La Région facilite l'accès des gares et points d'arrêts routiers aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité –Agenda d'accessibilité programmée 2015- 2024 (SDA Ad'AP), la Région facilite l'accès des gares et donc la mobilité des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Le volet routier du SDA Ad'Ap vise à rendre accessible les points d'arrêts routiers des lignes routières TER avant de s'attaquer au chantier des aménagements et mise en accessibilité des 20 à 25 000 points d'arrêts routiers hérités des départements dans le cadre de la reprise de compétence des transports routiers interurbains.

c. La Région œuvre pour l'égalité entre femmes et hommes

La Région est engagée dans la « convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système de formation tout au long de la vie (formation initiale et continue) 2014-2018 ». Cette convention est une déclinaison de la convention interministérielle de février 2013. Elle s'organise autour de trois axes :

1. Acquérir une culture de l'égalité entre les sexes
2. Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité
3. S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude

IX. Egalité femmes-hommes dans les politiques régionales

a. Dans le sport

La politique sportive fait de la valorisation et du développement de la pratique du sport par les femmes une priorité de mandat. Il existe un écart significatif de pratique du sport, bien moins développée chez les femmes et les jeunes filles que chez les hommes et les jeunes garçons.

En Bourgogne-Franche-Comté, 610 455 licencié.e.s sont comptabilisés pour l'ensemble des disciplines en 2015 et seulement 107 252 sont des filles et femmes, soit 17%.

Dès janvier 2017, la Vice-présidente chargée des sports, a souhaité fusionner l'ensemble des dispositifs en faveur du sport et inscrire au cœur de chaque programme le développement de la pratique du sport par les femmes. Ceci passe par :

- **L'obligation** pour les ligues et comités régionaux de mener une ou plusieurs **actions pour le sport féminin** dans le cadre de leur Contrat Régional du Développement du Sport - "la valorisation et le développement du sport féminin".
- La **conditionnalité des aides** de la Région :
 - le maître d'œuvre doit veiller à la mixité permise par les infrastructures d'équipement sportifs (en termes de vestiaires et de sanitaires notamment) ;
 - le projet d'animation doit également être attentif dans l'utilisation de l'équipement à l'égalité d'accès aux pratiques des femmes et des hommes et ainsi, présenter une répartition équitable des heures entre femmes et hommes.
- Le soutien du partage des responsabilités entre les femmes et les hommes dans l'organisation et l'animation des structures associatives sportives de notre région. Pour ce faire, **l'objectif poursuivi est de favoriser la constitution**

d'un réseau de femmes dirigeantes porteur d'initiatives, de retours d'expériences, de témoignages, apportant aux futures dirigeantes l'envie, le soutien et l'expérience pour « oser s'engager ».

b. Dans la culture

La **politique en faveur des lycéens**, par le biais de sa politique volontariste, propose l'accompagnement d'actions de lutte contre les discriminations et traitant de la question de l'égalité émanant des établissements grâce au dispositif **EVEIL, enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens** ou encore par le concours de presse écrite « **Bourgogne-Franche-Comté Reporter** ».

La Région accompagne également les « **Plans Egalité** » dans les lycées déployés depuis 2014 par l'association FETE (Femmes, Egalité, Emploi). Les Plans Egalité permettent :

- de travailler conjointement avec les équipes éducatives afin de leur permettre de se saisir des thématiques de l'égalité filles/garçons et de la mixité des filières et des métiers, pour ensuite concevoir et mettre en œuvre des projets impliquant des élèves.
- de déployer une action d'aide à l'orientation des jeunes filles en cours d'orientation et des femmes en recherche d'emploi / de formation ou en reconversion professionnelle intitulée le « Carrefour des Carrières au Féminin »,
- de développer des actions d'accompagnement et de formation des entreprises dans l'application et le suivi de leur accord égalité professionnelle,
- d'accompagner des femmes dans leur orientation ou reconversion professionnelle et/ou victime de discrimination dans la sphère professionnelle.

4. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

La cohésion sociale peut-être définie comme la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, à aller vers l'équité, l'égalité de traitement, l'autonomie des personnes, le respect de la dignité dans la diversité, la participation et l'engagement citoyen. Les compétences exercées par la Région en matière de développement économique et d'emploi, de formation tout au long de la vie, de développement de la Culture, du Sport et de la Vie associative, contribuent quotidiennement à améliorer la vie quotidienne de la population de la région. La solidarité entre les territoires et entre les générations est un facteur essentiel du développement durable reposant sur des valeurs de partage et d'échange.

La Région conduit déjà de nombreuses actions en faveur du développement durable qui s'appuie sur la cohésion sociale et la solidarité.

Parmi les chantiers d'envergures, figure l'élaboration du **Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET)**. La Région a l'ambition de définir collectivement un projet régional affirmant un nouveau modèle de société plus équitable et plus durable en associant l'ensemble des acteurs du territoire. Le rôle intégrateur du SRADDET, des schémas stratégiques et son pouvoir prescripteur lui permet d'intégrer et coordonner les enjeux du développement durable en vue d'assurer l'équilibre entre la performance économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

La Région ambitionne également de devenir un territoire à énergie positive et a construit cette année sa Stratégie opérationnelle de Transition Énergétique. Ce travail est basé sur l'association des acteurs du territoire et plus particulièrement sur des Pionniers Ordinaires de la Transition Énergétiques (POTE).

De nombreux autres chantiers sont en cours pour rendre la Région plus durable, tel que le Plan Régional en faveur d'une Économie Circulaire (PAEC) rattaché au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PPRGD) en vue de rendre la Région zéro déchet. L'administration régionale a également engagé un travail sur son schéma directeur durable afin de rendre l'administration exemplaire en matière de développement durable.

En outre, en 2017, la Région a engagé l'élaboration d'une stratégie d'attractivité territoriale. Elle porte le symbole de ce que nous voulons faire, ensemble, de notre région. Des enquêtes auprès d'acteurs du territoire et de visiteurs montrent que, pour nous, comme pour l'extérieur, notre région recèle des valeurs d'authenticité, un environnement naturel préservé, de grande qualité, des compétences et des savoir-faire mais aussi une offre universitaire riche et un écosystème dynamique de start-up. La stratégie doit pouvoir faire la synthèse entre nos acquis, nos valeurs, ce qui fait notre force et tout à la fois ce que nous portons comme discours d'avenir, d'anticipation, d'innovation et de changement : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, hydrogène, numérique et santé ...). La volonté de la Région est de faire communier les visions d'une région assise d'une part sur une grande richesse patrimoniale et tournée tout à la fois vers l'avenir, l'essor, la croissance et le développement durable de ses territoires.

I. Le numérique

Le numérique est au cœur des transformations économiques, sociales, environnementales et citoyennes et relève d'un processus transversal.

C'est un mouvement inéluctable qui ne fait que progresser et s'accélérer avec le déploiement du Très haut débit. La Région à travers son ambition numérique dans le plan de mandat 2016-2021 souhaite devenir un acteur majeur en France dans le déploiement d'une politique publique des usages numériques qui soit innovante et participative.

Des initiatives ont déjà été engagées : l'e-administration avec le GIP Territoires Numériques de Bourgogne-Franche- Comté mais également avec le programme européen ERUDITE (projet Interreg Europe de développement d'usages numériques innovants).

Pour construire cette nouvelle politique publique, il est indispensable de croiser les expériences au niveau local, régional, national et européen pour les capitaliser et développer nos axes de différenciation afin de construire de manière ambitieuse notre stratégie numérique.

Dans les lycées, la Région déploie et modernise les infrastructures numériques afin de d'assurer un environnement et des usages pédagogiques numériques performants : création d'Environnement Numérique du Travail dans les lycées, aide à l'acquisition de matériels connectés, connexion au réseau THD...

II. Accompagner les territoires de Bourgogne-Franche-Comté en tenant compte de la diversité des situations

Sur 2016 ont été définies les orientations globales de la politique de cohésion pour une Région forte, équilibrée, maillée, articulée et tripolaire, appuyée sur un grand axe métropolitain, les villes intermédiaires et les « villages du futur » :

- Se mobiliser pour le développement local en contractualisant dans la durée avec les territoires organisés sur des logiques de projet, sur les leviers de développement régionaux et en misant sur le renforcement des pôles de centralité;
- Accompagner les différentes strates du maillage urbain du territoire pour éviter des effets centrifuges et renforcement des coopérations urbaines et métropolitaines;
- Se mobiliser en faveur d'une politique de la ville renforcée et transversale;
- Optimiser, promouvoir, accompagner les ruralités innovantes, créatives, valorisant leurs ressources et leurs potentiels pour un développement intégré;
- Encourager la gestion durable de l'espace, agir pour la lutte contre l'étalement urbain, préserver les espaces agricoles et résorber les friches par une maîtrise du foncier;
- Améliorer la gouvernance citoyenne et la démocratie de proximité.

2016 est marquée par la poursuite de la politique territoriale régionale (sur ses volets « Bourgogne » et « Franche-Comté », mais également par le début de la convergence de cette politique à horizon 2018, dont les grands principes ont été arrêtés fin 2016 et comprennent des orientations forte en matière de développement durable :

- Convergence totale en 2017 pour mise en œuvre des contrats en 2018
- Accueil de nouveaux actifs et nouvelles populations / renforcement de l'attractivité
- Transition énergétique territoriale
- Gestion durable de l'espace, lutte contre l'étalement urbain
- Réaffirmation de la place des centralités

Pour faire face aux différents défis identifiés dans sa stratégie, la Région compte sur l'action structurée et coordonnée des territoires de projets. La réponse à ces défis est en effet nécessairement territoriale. La finalité de la politique territoriale régionale est ainsi le développement de son territoire, par la conduite et la mise en œuvre de démarches locales stratégiques et intégrées.

La Région soutient les projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires. Un règlement d'intervention convergé a été adopté en juin 2016, qui prévoit des interventions en matière d'investissement pour :

- la construction et la réhabilitation des équipements de service au public
- l'aménagement et la requalification des espaces publics
- le renforcement de l'attractivité du parc des logements
- le soutien au développement économique des quartiers
- le soutien aux études en lien avec les orientations régionales.

Afin de tenir compte de la diversité des situations, la Région ne limite pas son intervention aux quartiers reconnus dans la géographie prioritaire nationale, mais peut définir, en lien avec le territoire, des quartiers d'intérêt local.

Les dispositifs Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) et Fonds d'Aide aux Projets (FAP) accompagnent respectivement en investissement et en fonctionnement des projets destinés à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers d'habitat social. **Pour 2016 ce sont 44 dossiers de FAP pour 171 670 € et 17 dossiers de FIP pour 209 740 €.**

III. Anticiper et accompagner le vieillissement de la population en Bourgogne-Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté accompagne depuis sa création en 2012, l'association « Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté ». Le PGI a pour objectif de fédérer de nombreux partenaires dans un esprit de pluridisciplinarité et de transversalité autour de projets collaboratifs et innovants qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des seniors à domicile, en institution ou en milieu hospitalier. Le PGI s'inscrit également dans une démarche « Silver (inter)-Région », soutenue par la Région.

Les missions du PGI s'articulent autour de deux axes de travail :

- Promouvoir le développement de la recherche et de l'innovation avec une approche transversale du vieillissement (nutrition, ergonomie, domotique, e-santé...) afin de bénéficier des retombées économiques et sociales dans la région Bourgogne-Franche-Comté,
- Favoriser les synergies et la coordination des acteurs de la gérontologie grâce à des actions et des études autour d'actions de communication, de prévention

et de formation à destination des professionnels, des aidants et des personnes âgées.

Par ailleurs, la Région participe à la poursuite des travaux du consortium « AFE-INNOVNET » qui regroupe 29 partenaires issus de 16 pays de l'union européenne. Cette plateforme d'échanges a pour objectifs de proposer et d'expérimenter des solutions innovantes pour créer des environnements favorables aux personnes âgées et favoriser le vieillissement actif en Europe. Par exemple, le consortium s'intéresse aux solutions technologiques pour aider au maintien des personnes âgées dans leur domicile.

IV. Permettre l'accès aux dispositifs de santé dans les territoires

Dans un contexte de démographie vieillissante et de faible densité de population, l'accès aux soins est, dans certains territoires de la Bourgogne-Franche-Comté, un enjeu prioritaire. L'objectif de la Région est de lutter contre la désertification médicale dans les territoires urbains et ruraux les plus fragiles.

Dans ce cadre, la Région soutient les projets des territoires en matière de création de maison de santé, d'aide à l'implantation de professionnels de santé, de développement de l'aide au transport non médicalisé en zone rurale pour les personnes en difficulté (handicap, âge, isolement, précarité...) afin qu'elles accèdent aux structures de soins organisées.

a. Plan régional Santé Environnement (PRSE3)

L'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 2017-2021, co-présidé Etat-Région, sur le nouveau périmètre Bourgogne-Franche-Comté a débuté courant 2016 et a été adopté en assemblée plénière les 29 et 30 juin 2017.

Il s'agit d'une part de mettre en œuvre sur les territoires des actions significatives visant à agir sur les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé, et d'autre part, de mobiliser les nombreux acteurs de terrains qui agissent en santé environnement.

5 axes déclinés ci-dessous, 16 objectifs et 55 actions constituent ce plan :

- L'eau dans son environnement et au robinet
- Habitats et environnement intérieur
- Qualité de l'air extérieur et santé
- Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé
- Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs.

5. Soutenir une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsable

Les besoins toujours plus conséquents de matières premières non renouvelables imposent de travailler sur l'efficacité de modèles de production plus écologiques, facteurs de productivité et d'innovation (développement de l'écoconception, éco innovation) et l'économie des ressources (économie circulaire, efficacité énergétique).

Par ailleurs, la société se mobilise davantage sur ces sujets et bouleverse de façon irrémédiable la demande des consommateurs, ce qui constitue un levier de repositionnement de l'économie qui peut tourner en faveur de nos industriels.

L'économie de demain reposera donc sur l'EFFICACITE de l'utilisation des ressources, la DIMINUTION des impacts sur l'environnement tout en permettant le bien être des individus et le développement des activités économiques.

Les dispositions de la loi NOTRe confortent la compétence économique des Régions en la rendant exclusive. L'exercice de cette compétence s'appuie sur l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui définit les orientations de la politique publique de développement économique tant en matière d'aides aux entreprises que sur le plan du soutien aux différents leviers de croissance (export, innovation ...).

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation SRDEII 2017-2021, adopté par la Région Bourgogne-Franche-Comté en décembre 2016 place la transition énergétique et écologique comme un enjeu fort :

La Transition Énergétique et Écologique engagée constitue à la fois un défi et des opportunités pour les acteurs économiques sur tous les secteurs d'activité, et en particulier l'industrie automobile, l'industrie de la chimie ou des plastiques et les secteurs des bâtiments et des énergies renouvelables. L'industrie devra intégrer les nouveaux paradigmes de l'économie circulaire et penser les matériaux de demain.

L'enjeu conjoint pour l'ADEME et la Région dans le cadre de leur partenariat est de consolider les atouts industriels existants en dynamisant les filières traditionnelles, de favoriser l'émergence de leaders par l'éco-innovation et de stimuler le développement d'une économie de proximité par la valorisation des ressources des territoires et la concertation avec les politiques publiques locales.

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a fixé les priorités suivantes :

Soutenir les stratégies de croissance des entreprises sur les territoires

Dans le cadre d'un partenariat Région/EPIC, la Région privilégiera dans sa performance énergétique des bâtiments d'entreprises et des process sur la base de diagnostics établis avec l'ADEME.

Soutenir les filières historiques et émergentes

Dans le cadre de programmes régionaux pluriannuels adaptés aux enjeux de développement de chaque filière, la Région encouragera les actions portant sur la performance industrielle et sur la transition écologique, énergétique et d'économie circulaire.

Elle appuiera le développement de nouvelles filières de croissance verte.

Un appui déterminé aux leviers de croissance

Les projets d'innovation seront accompagnés dans tous les champs, et en particulier dans les domaines d'excellence de l'écoconception, écoconstruction et matériaux biosourcés.

La responsabilité sociétale des entreprises sera vue comme une opportunité de différenciation.

Accompagner la transition écologique et énergétique

La Région animera avec l'Ademe un réseau dédié à la transition écologique et énergétique des entreprises, coordonnera une offre des services dédiée d'accompagnement technique et financier et conduira un programme annuel d'actions collectives de sensibilisation et d'expérimentation au plus proche des spécificités territoriales.

Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur.

Des actions seront encouragées pour développer des modes de gestion des usines plus durables grâce aux économies d'énergie et de matière premières utilisant des produits recyclés, et recyclant ses propres produits sur ses installations.

I. Accompagner la performance durable des entreprises régionales

La Région accompagne l'entreprise tout au long de son cycle de vie dans le cadre d'une stratégie globale de développement. Au titre de la transition écologique et énergétique, La Région soutient des projets de conseil, d'investissement en process, matériel ou immobilier économes en énergie et en matière. Au titre de 2016, ce sont 142 890 € qui ont été mobilisés sur ce volet.

Le Conseil Régional soutient les clusters et pôles régionaux actifs dans les domaines de la transition écologique et énergétique comme la **Vallée de l'énergie**, Wind for Future ou encore le **pôle Véhicule du futur**. L'émergence d'une **filière sur l'hydrogène**, associant une vingtaine d'industriels et trois territoires d'expérimentation, est encouragée et la Région Bourgogne-Franche-Comté a obtenu pour ce projet 23 millions d'euros d'un appel à projet national. Le Conseil Régional déploie une incitation à la mise en œuvre d'actions collectives environnementales dans le cadre de ses contrats de filières, notamment avec la plasturgie, l'agro-alimentaire ou le bois.

L'ADEME et la Région font du développement de l'éco-innovation un axe fort de compétitivité qui permet l'adaptation des produits et des services aux usages de demain et l'intégration de nouveaux matériaux et de technologies innovantes. L'enjeu est d'accompagner les entreprises dans cette mutation, en leur apportant de la méthode (éco conception), en les aidant à formuler puis à préciser leur stratégie d'éco innovation et en les accompagnant à revoir complètement leur offre pouvant aller jusqu'à un changement de modèle économique (comme le passage à l'économie de la fonctionnalité). Ce programme mobilise 136 000 € par an. Parallèlement, le fonds régional d'innovation est mobilisé sur le financement de projets de recherche et développement, notamment via un appel à projet biannuel conjoint Région-Ademe-BPIFrance.

Au titre de l'innovation sous toutes ses formes, la Région défend également une politique volontariste de déploiement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle est particulièrement attentive à l'égalité professionnelle homme/femme, à la lutte contre les discriminations et à l'accompagnement au changement. L'Ademe et la Région financent des experts environnementaux en énergie et déchets au sein des réseaux consulaires (CCI et CMA).

II. Accompagner le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaires

La loi ESS du 31 juillet 2014 marque une avancée considérable pour la reconnaissance et la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire dans notre pays. Pour la première fois, en France, le périmètre de l'ESS est clairement défini. Il inclut les acteurs historiques de l'Économie Sociale, que sont les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, mais intègre également de nouvelles formes d'entreprenariat. Les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale, tel que défini dans la loi, et qui font le choix d'adopter et de mettre en œuvre les principes de l'ESS, sont ainsi désormais considérées comme des acteurs de plein droit de l'Économie Sociale et Solidaire.

L'ESS a créé 24% des nouveaux emplois contre 4.5% dans les entreprises classiques
En BFC, l'ESS représente 11,6 % de l'emploi régional

Cette volonté d'inclusion est en parfaite résonance avec l'essor de l'ESS. Aujourd'hui, les entreprises de l'ESS sont présentes dans la grande majorité des secteurs d'activité. Elles représentent 10 % du PIB national, emploient plus d'un salarié sur dix et affichent des performances qui dépassent souvent, sur les moyen et long termes, celles des entreprises classiques. Mieux encore, elles sont des structures fortement créatrices d'emplois. Depuis 2000, alors que l'emploi privé dans les entreprises classiques a progressé de 4,5 %, les entreprises de l'ESS ont créé 24 % de nouveaux emplois. De plus en plus, l'ESS devient un modèle qui conjugue efficacité économique, utilité sociale, démocratie dans les pratiques de gouvernance et implication directe de toutes les parties prenantes – sociétaires, adhérents, bénévoles, salariés, clients et fournisseurs. À ce titre, elle attire également un

nombre croissant de jeunes diplômés, qui souhaitent donner un sens à leur engagement professionnel.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'ESS représente 11,6 % de l'emploi régional (102 969 postes salariés soit 87 576 équivalents temps plein) avec la répartition suivantes :

- 8 100 associations (77 700 postes salariés)
- 1 430 coopératives (14 000 postes salariés)
- 585 mutuelles (8 900 postes salariés)
- 44 fondations (2 350 postes salariés)

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique régional, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté agit en faveur du changement d'échelle des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) afin de favoriser l'entrepreneuriat et la pérennité des entreprises créées en Bourgogne-Franche-Comté. A ce titre, le conseil régional intervient à trois niveaux :

1. La sensibilisation et la promotion de l'ESS. Dans ce cadre, la région intervient aussi en soutien aux têtes de réseaux de l'ESS.

2. L'accompagnement individuel et collectif de créateurs/de repreneurs d'entreprises de l'ESS : soutien à des structures spécialisées dans l'accompagnement de porteurs de projets. En effet, il est démontré que l'accompagnement favorise le taux de pérennité des entreprises. En conséquence, la Région souhaite appuyer l'existence d'une expertise au service des porteurs de projet d'entreprises ESS.

3. Le financement de la création/reprise d'entreprises de l'ESS : abondement de fonds d'intervention et de fonds de garanties, subventions... Il s'agit de consolider les modèles économiques des entreprises et de favoriser le développement de leurs activités en facilitant l'accès des créateurs/repreneurs aux divers outils financiers et prêts bancaires.

III. Economie circulaire

La loi NOTRÉ a confié aux Régions l'élaboration d'un Plan Régional en faveur d'une Economie Circulaire (PAEC) rattaché au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PPRGD). Le recyclage des déchets contribue de manière significative à limiter des rejets vers la nature de l'ordre de 21%, mais sa participation à la réduction des besoins en matières première n'est que de 9%, c'est pourquoi la région a souhaité étendre sa réflexion à l'ensemble des ressources naturelles et matières premières extraites (biomasse agricole et forestières, eau, minéraux, énergie, sols...) et élaborer une Stratégie régionale sur les ressources et d'un plans d'actions en faveur d'une économie circulaire.

L'économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets. Notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets »

Ces travaux s'inscrivent dans la politique de développement durable voulue par la Région, et l'affirmation de faire de notre territoire une région à énergie positive et zéro déchet. Ce travail visera à sécuriser les activités humaines économiques (50% de son approvisionnement est extérieur à la région) et réduire la pression sur l'environnement, à assurer les besoins notamment essentiels des populations, à changer de modèles économique, et à faire des territoires résilients à faible empreinte écologique. Les travaux s'étaleront sur 18 mois de septembre 2017 à décembre 2018 dans une approche participative et de co-construction.

IV. Produire et consommer localement

L'agriculture, dans ses différentes composantes (élevage, maraichage, culture céréalière, viticulture, sylviculture...) et la forêt occupent une place prépondérante en Bourgogne-Franche-Comté. Les surfaces agricoles représentent 53% du territoire régional et la forêt en couvre 37 %.

a. Développement de filières agricoles durables

Les politiques conduites ont eu pour objectif majeur le développement de filières agricoles durables, diversifiées et ancrées au territoire. Le renforcement économique des filières de production liées à l'herbe (activité laitière et élevage bovin notamment) et typiques de nombreux terroirs de la région conduira par exemple au maintien des prairies. Les changements de pratiques dans les grandes cultures permettront de renforcer la protection de la ressource en eau.

La Région a poursuivi et amplifié la politique axée sur le développement de la compétitivité des filières régionales qui sont le support des démarches de qualité et d'innovation, de réduction des impacts environnementaux.

Le renforcement des moyens nécessaires à l'accompagnement des agriculteurs en conversion bio caractérisera l'ancrage de cette orientation.

Au titre de la compétitivité des filières et de la recherche et expérimentation en agriculture, les enjeux relatifs à la préservation ou à une meilleure gestion des ressources naturelles ainsi qu'à l'adaptation des productions pour limiter l'impact du changement climatique sont recherchés.

b. La Région accompagne les agriculteurs vers des modes de production plus qualitatifs, durables, producteurs de valeur ajoutée et résilients face aux crises.

Parmi les priorités des politiques régionales figurent également l'installation en agriculture pour le renouvellement des générations et la diversification des productions, ainsi que des animations dans des domaines tels que la promotion des produits régionaux et l'alimentation de proximité.

Enfin les Régions étant désormais en charge de la gestion du Feader, elles ont assuré en 2015 et 2016 la mise en œuvre de dispositifs d'aides directes individuelles visant notamment à réduire les impacts environnementaux de l'activité agricole ou au développement de la transformation à la ferme.

Le plan d'actions en faveur de l'agriculture voté par le Conseil régional le 16 mars 2016 contient dans l'un de ses axes de développement, l'incitation à produire et consommer local en développant les circuits de proximité. La Région a pour ambition de proposer dans le cadre de la restauration scolaire de ses lycées 50 % de produits locaux/et ou bio d'ici 2020 dans les repas.

En vue de répondre à cet enjeu, la Région travaille avec le réseau des chambres d'agriculture et le Centre d'études et de ressources sur la diversification. Les principaux enjeux retenus dans le programme régional pour le développement des circuits alimentaires de proximité sont :

- Cartographie de l'offre en produits locaux sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté,
- Organisation et développement de l'offre en produits locaux pour répondre à la demande des restaurants des lycées,
- Identification des besoins d'appui ou de services (notamment en logistique) des fournisseurs de produits locaux,
- Accompagnement des initiatives locales.

Par ailleurs, de nombreux territoires se sont emparés de la thématique alimentation de proximité pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique et de moindres impacts environnementaux pour assurer un développement économique endogène.

Pour faciliter cette approche territorialisée du développement agricole, la Région souhaite accompagner la réalisation d'études préalables nécessaires à la définition d'un projet de développement de la commercialisation locale de produits agroalimentaires.

Enfin, les orientations du plan régional de développement de l'agriculture prévoient comme orientations la structuration et développement de l'offre, l'adéquation en offres et consommations, l'ancrage de la valeur ajoutée, le développement de la consommation locale en restauration collective, la coordination entre territoires.

c. Valoriser le bois des forêts régionales

Située dans le peloton de tête des régions forestières françaises tant par la surface, les volumes, l'ancrage territorial, que par la diversité et la qualité des essences, la Bourgogne-Franche-Comté dispose d'une importante ressource forestière et c'est la raison pour laquelle la Région a pour ambition de faire de notre territoire un exemple national de gestion forestière durable, de développement innovant et de valorisation intelligente de la filière et d'économie locale de la ressource.

Concrètement, la Région agit sur toute la chaîne de valeur. Elle met en place les conditions d'une mobilisation renforcée de la ressource forestière, soutient la modernisation des outils et équipements de production, favorise les formations les plus adaptées, l'innovation à tous les niveaux de la filière et assure la promotion et la valorisation du bois local.

En 2016/2017 la Région, avec l'Etat et les interprofessions de la forêt et du bois, s'est mobilisée pour écrire un « **contrat forêt bois** » qui constitue la feuille de route

de la politique forêt-bois des dix prochaines années en Bourgogne-Franche-Comté. Ce contrat est doté de 6 orientations stratégiques :

- OS 1 - Gérer nos forêts de manière dynamique et multifonctionnelle
- OS 2 - Améliorer la compétitivité des entreprises
- OS 3 - Développer et diversifier les marchés
- OS 4 - Encourager les projets de territoires
- OS 5 - Développer les compétences
- OS 6 - Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers

Dès 2017, les programmes d'actions collectives financés par la Région s'inscrivent dans ces orientations. A titre indicatif, on peut mentionner les actions suivantes portées par l'interprofession : palmarès régional de la construction bois et de l'aménagement intérieur et extérieur, poursuite du programme « sapin du Jura », sensibilisation et information des maîtres d'ouvrages pour une meilleure utilisation du matériau bois, mise en place d'un cluster RDI Forêt-Bois BFC.

V. Accompagner l'installation ou la conversion à l'agriculture biologique

En 2015, l'agriculture biologique se pratique sur 108 000 hectares. La région Bourgogne-Franche-Comté se classe au 6ème rang des régions françaises en matière de superficie. Comme au niveau national, la croissance des surfaces et du nombre d'exploitations est très importante en 2015. (source : Agreste Bourgogne-Franche-Comté – Mai 2017). On estime que les surfaces en bio ont quasiment doublé entre 2013 et 2016. Ce mode de progression est en forte progression, en lien avec l'augmentation de la demande.

Une aide à la certification des exploitations existe en Bourgogne-Franche-Comté, limitée d'une part à certaines filières en Bourgogne (légumes, petits fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, apiculture et transformation à la ferme) et d'autre part adossé au PDR de Franche-Comté pour l'ensemble des filières. L'objectif est de prendre en charge les frais liés à la certification des exploitations. En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la Région est désormais en charge de la gestion des aides à la conversion (CAB) et au maintien en l'agriculture biologique (MAB) sur les deux territoires.

215 exploitations ont été aidées dans leur certification bio en 2016

Le plan régional de développement agricole entend définir comme enjeux spécifique à cette thématique, le développement de la production, la structuration des filières, le développement de la consommation et de la conquête des marchés, le renforcement de la recherche, de son pilotage et de diffusion des résultats ainsi que la formation.

VI. La Recherche et l'innovation, moteurs de la transition écologique et énergétique

La Région Franche-Comté a élaboré en 2014 sa Stratégie Régionale de l'Innovation et de Spécialisation Intelligente - SRI – SI pour la période 2014-2020. Parmi les 7 domaines de spécialisation auxquels la Région apporte son soutien, 5 sont porteurs d'innovation contribuant au développement durable et à la transition écologique et économique de la société :

- Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité.
- Véhicules économes en ressources.
- Produits alimentaires durables du terroir.
- Intégration et efficacité des systèmes énergétiques.
- Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux.

La politique de recherche et d'innovation de la Région Bourgogne, conduite au travers de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) 2014-2020, a pris la forme d'un PARI II (Plan d'Actions Régional pour l'Innovation 2014-2017), déclinée en une nouvelle génération de projets intégrés de recherche-innovation et des programmes transversaux (plateformes technologiques, recherche clinique). Des acteurs œuvrant au sein de 3 domaines stratégiques (DS) sur les 5 identifiés au titre de la SRI-SI, ainsi que d'1 axe transversal (AT) sur 3, réalisent des travaux qui peuvent être mis en lien avec le développement durable, soit :

- DS 1 : Qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation au service du bien-être du consommateur,
- DS4 : Eco-conception, éco-construction, matériaux bio-sourcés,
- DS5 : Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport,
- AT1 : Nouveaux comportements, nouvelles économies.

La région a soutenu le projet Transition socio-écologique pour les territoires (T-SET). Les objectifs d'interdisciplinarité, de partage entre les sciences et de mixité sectorielle public/privé, impliquent l'élaboration de projets. Cette nécessité, confrontée aux enjeux globaux liés à la transition sociale et écologique a conduit à la création du Réseau Transition qui se positionne comme facilitateur d'échanges et coordinateur de projets de recherche.

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

**C/ LA REGION,
UNE ADMINISTRATION
DURABLE**

1. La Région actrice de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

La Région a engagé, dans le cadre de sa réorganisation, un travail sur le projet d'administration initié par la Directrice générale des services.

Le projet d'administration de la Région vise à :

- partager les objectifs essentiels à atteindre pour créer une Région moderne, innovante et réactive,
- identifier les lignes directrices de l'évolution de l'administration ainsi que les outils et actions pour y parvenir,
- suivre la modernisation de l'administration, grâce à un plan d'actions priorisées et révisables sur la durée du mandat.

Le projet d'administration est en cours de finalisation. Il liste plus de 130 propositions dont la moitié est déjà en cours de mise en œuvre ; un travail de priorisation des actions est en cours et sera finalisé pour fin 2017.

Le projet d'administration comprend un **axe « administration durable »** avec plusieurs actions qui visent à :

- Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité femmes-hommes
- Contribuer à la transition écologique et énergétique
- Identifier et prévenir les risques psycho-sociaux
- Favoriser la qualité de vie au travail

Un travail est notamment en cours, en vue d'élaborer un « Schéma directeur durable » des Moyens Généraux de la collectivité.

Ce schéma s'appuie sur la comptabilité analytique tenue pour chacun des bâtiments et recense les différentes thématiques qui peuvent constituer un levier d'action en faveur du développement durable. Ainsi, il consolide le diagnostic de l'existant et propose les objectifs poursuivis pour les années à venir afin de tendre vers un comportement écoresponsable exemplaire et contribuer à la transition énergétique.

I. La gestion du parc immobilier administratif

La réorganisation des services administratifs de la Région en lien avec la fusion des Régions a conduit à une nouvelle gestion du parc immobilier de la Région et ainsi des économies d'énergie et donc budgétaires.

Des travaux de performances énergétiques des bâtiments se sont poursuivis et sont prévus pour les années à venir.

L'installation de robinets sur électrovannes, le programme de renouvellement des systèmes d'éclairage avec installation de LED, la Gestion Technique Centralisée des installations de chauffage, l'isolation des bâtiments, la rénovation de toiture de bâtiment, et des évolutions au niveau des sanitaires, ont déjà permis de faire baisser les charges de fonctionnement de 50 000€.

Division par 4 des factures de chauffage grâce à la rénovation BBC du 12 sis Trémouille à Dijon

Division par 5 de la consommation électrique grâce au remplacement des lumières de la salle des séances par des LED.

II. La gestion du patrimoine des lycées

La Région possède 2 500 000m² de patrimoine bâti rien que pour les Etablissements publics locaux d'Enseignement (EPL). Il constitue donc un vivier important d'économie d'énergie. Des travaux sont mis en œuvre en fonction des opportunités et des nécessités afin de gagner en sobriété pour les bâtiments, en efficacité dans la consommation d'énergie et dans l'utilisation d'énergies renouvelables.

La Loi de Transition Energétique prévoit une baisse de -25% des consommations d'énergie finale en 2020 dans les bâtiments publics tertiaires > 2000 m² (-40% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050).

a. Travaux d'efficacité électrique et thermique rationalisés

Les **audits énergétiques** sont nécessaires avant la réalisation de tous travaux. Un budget de 180 000 € est prévu en 2017 pour la réalisation des premiers audits, dont une évaluation sera nécessaire avant d'entamer la deuxième tranche.

Les actions les plus rapidement rentables sont **l'amélioration des installations thermiques** : système de chauffage, ECS (eau chaude sanitaire), ventilation, de la production aux équipements terminaux et les systèmes de régulation. Les travaux sont aussi dictés par les urgences de maintenance ou réglementaires (installation en fin de vie ou non conforme).

Les travaux d'amélioration électrique permettent eux aussi une nette diminution de l'énergie consommée : Le surdimensionnement quasi-général des transformateurs électriques engendre des surconsommations importantes.

Cependant la **tendance des consommations électriques à la hausse**, du fait du développement d'équipements pédagogiques numériques, d'équipements de cuisine et de ventilation (induites par la réglementation thermique et sur la qualité de l'air intérieur) rend nécessaire une vigilance accrue et des actions de Maîtrise de la Demande d'Electricité(MDE) efficaces afin de contenir cette évolution.

b. Développement des énergies renouvelables dans les lycées.

Dans les EPL le potentiel d'énergie renouvelable sont le bois et les réseaux de chaleur. En effet le « solaire thermique » est particulièrement inadapté car la pointe de production a lieu lors des congés d'été.

Actuellement 30 EPL sont raccordés à des **réseaux de chauffage urbain**. Ces réseaux sont alimentés en majorité par des énergies renouvelables et de récupération (énergie fatale).

Les raccordements de 11 EPL supplémentaires dans 8 villes sont en projets, plus ou moins avancés :

- Montbéliard LPO G Tillon (sites Viette et Grand Chênois)
- Vesoul (Belin + Munier + Pontarcher)
- Dijon (Castel)

- Château Chinon (Mitterrand + Lycée agricole Morvan)
- Cosne sur Loire (PG de Gennes)
- Fourchambault (Bérégovoy)
- Nevers (Colas)
- Varzy (Le mont Châtelet)
- Tournus (Les Perrières)

Actuellement le raccordement aux réseaux de chaleur est le moyen le plus efficace et le moins coûteux de diminuer significativement le recours aux énergies fossiles dans les EPLE. Il permet de s'affranchir des moyens de production et du risque gaz dans les lycées. Et il relève d'une cohérence entre les politiques territoriales et patrimoniales de la collectivité. A noter que cette approche permet de surcroît de réduire le coût global mais augmente les coûts de fonctionnement (et réduit les coûts d'investissement).

- 30 EPLE sont raccordés à des réseaux de chauffage urbain
- 11 EPLE raccordés aux réseaux de chaleur sont en projet
- 8 chaufferies biomasse installés dans des EPLE
- 3 nouvelles chaufferies bois à l'étude
- 19 petites installations photovoltaïques sont en service dans les EPLE

Actuellement **8 chaufferies biomasse** sont installées dans les EPLE.

Le schéma directeur de la chaufferie bois du lycée E Faure à Morteau vient de se terminer. L'étude met en évidence le besoin urgent de rénovation de la chaufferie avec un redimensionnement qui permettra d'optimiser son fonctionnement et le taux de couverture des besoins avec le bois. Des travaux sont prévus, de l'ordre de 1 million d'euros d'investissements pour rénover cet équipement qui date de 1996.

Les créations de 3 nouvelles chaufferies bois sur 4 sites sont à l'étude ou programmées :

- Mamirolle : ENIL (substitution du fioul et du propane)
- Challuy : EPLEFPA
- Joigny : Davier + Verne

19 petites installations photovoltaïques sont en service dans les EPLE, en autoconsommation et 3 grosses installations en vente totale hors EPLE (FRAC, Bregille, Maison Energies pour 75 kWc au total). Une nouvelle installation est programmée au lycée agricole de Montmorot (à l'occasion de la rénovation de la toiture).

III. Les transports

a. Se déplacer de façon plus durable

Le **parc de véhicules électriques** se renforce au détriment des véhicules à énergie fossile. Plus de 210 000 km ont été parcourus en 2016 à bord de véhicules électriques et ce chiffre ne cessera d'augmenter avec la poursuite en 2017 des achats de Zoé nouvelle génération initiés en 2016. Cette nouvelle version de la

célèbre voiture électrique permet une autonomie doublée par rapport à la génération précédente.

2 nouvelles Zoé rejoindront bientôt le parc actuel de 6 véhicules électriques que complètent également 6 véhicules hybrides et 3 GPL sur un parc de 108 véhicules à ce jour. Soit 16% de la flotte de véhicules de la Région roule plus propre

Le **covoiturage** est devenu une habitude pour une majorité toujours plus forte des agents de la Région Le covoiturage interne est facilité par l'outil GIR déployé sur les deux sites qui vise la rationalisation du parc et permet de maximiser l'utilisation des véhicules.

Rappelons toutes les vertus du covoiturage qui favorise la mise en relation et les échanges entre les agents, réduit la fatigue, diminue les frais de déplacement en optimisant leur utilisation, réduit la pollution automobile.

90% des trajets entre Besançon et Dijon sont fait en co voiturage

Le parc de **vélos électriques** suit la même tendance par un renforcement du nombre mis à disposition soit aujourd'hui 5 vélos sur chacun des deux sites de Besançon et Dijon.

La Région encourage l'utilisation des **transports en commun**. La charte pour les déplacements de service, indique que pour les déplacements urbains, ils doivent être privilégiés. Des cartes de transports en commun pour les réseaux de Dijon et Besançon sont mises à disposition des agents pour favoriser leur utilisation.

Enfin, en 2016, 406 agents sont abonnés aux transports en commun pour leurs trajets domicile-travail (et bénéficient à ce titre d'une prise en charge de 50% de leur abonnement de transport par l'administration).

b. Visioconférence

Un fort accroissement des dispositifs de visio-conférence est en cours dans le cadre de la réorganisation des services administratifs. Les déplacements ne sont plus une obligation pour bien travailler tous ensemble.

2. La Région œuvre à la gestion durable de ses propres espaces naturels

I. Gestion des espaces verts

Des aménagements paysagers ont remplacé certains espaces engazonnés des sites administratifs de la Région (Péclet et D'Orival) qui permettent de réduire l'entretien et les besoins en eau.

Par ailleurs, l'entretien des d'espaces vert est assuré par des entreprises de réinsertion permettant non seulement de réduire les coûts mais aussi de permettre la réinsertion par l'emploi.

En cohérence avec la démarche « Ecolycée », la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de passer à "Zéro pesticide", sur le domaine régional au sein des lycées et de leurs installations. Elle a fait le choix de ne pas financer l'obtention du « Certiphyto » et a organisé un cycle de formations obligatoires à destination des agents techniques des lycées sur les pratiques alternatives. Un état des lieux sera réalisé afin de connaître les méthodes employées pour la gestion des espaces verts.

3. La Région favorise l'épanouissement de ses agents

I. La Formation des agents

La Région accompagne ses agents dans des formations qu'il s'agisse d'agents du siège ou des lycées.

2160 agents ont suivi au moins une journée de formation en 2016 : 668 agents du siège et 1492 agents des lycées, pour un total de 7168,5 jours de formation. Ce qui représente une moyenne de 4 jours de formation par an pour les agents du siège et 3 jours pour les agents des lycées

Répartition Hommes / Femmes
des formations –
Lycées par catégories

	A	B	C	Total
Femmes	0	2	781	783
Hommes	0	20	689	709
Total	0	22	1470	1492

Répartition Hommes / Femmes
des formations –
Siège par catégories

	A	B	C	Total
Femmes	200	144	138	482
Hommes	120	30	36	186
Total	320	174	174	668

II. Santé

La Région est soucieuse du bien-être au travail de ses agents notamment pour lutter contre l'absentéisme.

En 2016, 385 agents ont rencontré une assistante sociale et 263 visites médicales ont été réalisées pour les agents des services administratifs et 1 521 pour les agents des lycées.

Par ailleurs, le nombre d'accidents du travail déclarés est de 338 accidents en 2016 (317 accidents de service ; 21 accidents de trajet).

Le taux d'absentéisme global, pour l'année 2016, est de 7,44 % alors que la moyenne française dans les collectivités territoriales s'élevait à 9.3% en 2015.

III. Télétravail

Le télétravail apporte de multiples avantages aux employés et aux employeurs. Les télétravailleurs sont moins stressés. Le télétravail permet en effet de mieux concilier les impératifs personnels et professionnels.

Il a aussi l'avantage de réduire le coût des transports que ce soit d'un point de vue financier, en temps mais aussi en émissions de gaz à effet de serre.

Il permet un gain en efficacité et en productivité.

Pour l'année 2016, **87 agents bénéficient du télétravail** sur le site de Besançon. Le dispositif sera étendu en 2018 sur le site de Dijon.

4. La Région renforce la cohésion sociale et la solidarité

I. Intégration et condition de travail des personnes en situation de handicap.

La loi impose une obligation d'emploi des personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés et assimilées égale à 6% de l'effectif total des agents.

La Région s'est engagée en faveur d'une politique de diversité et tout particulièrement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Elle a signé une charte Handi-Pacte, le 5 décembre 2014, pour une durée de 3 ans renouvelable. Les objectifs :

- Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap,
- Réussir les reconversions professionnelles pour raison de santé, un enjeu de gestion des ressources humaines,
- Développer la mobilisation des aides et prestations du FIPHFP.

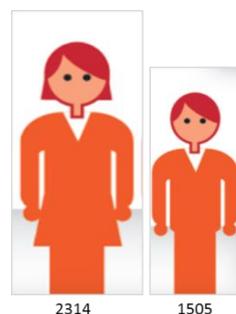
Au 31 décembre 2016, 361 agents sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (207 femmes / 154 hommes) dont :

- 331 agents reconnus TH (192 femmes/ 139 hommes)
- 30 agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité ou d'une pension d'invalidité (15 femmes/15 hommes)

Les travaux d'accessibilité dans les locaux de la Région ont été poursuivis, avec notamment l'installation d'un ascenseur extérieur sur le parvis du bâtiment Convention permettant l'accès aux salles de réunion. Le bâtiment Grammont a fait l'objet d'importants travaux portant sur les accès (rampes, ascenseurs, main courante) et sur l'adaptation des lieux (sanitaires, portes...).

II. L'égalité entre femmes et hommes au sein de la Région

En décembre 2016, la Région compte 3819 agents, à la fois administratifs et dans les lycées. Les femmes représentent 61% de cet effectif.



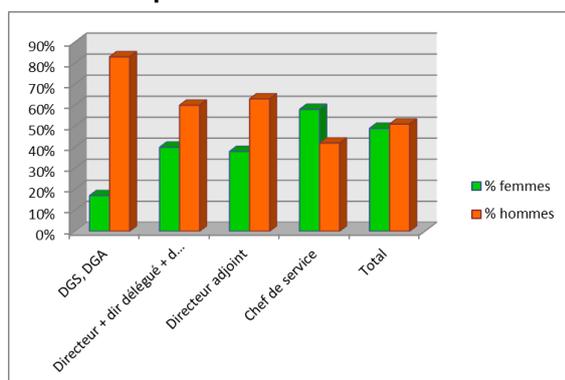
Répartition des effectifs d'agents permanents de la Région au 31 décembre 2016 entre hommes et femmes.

Il existe un relatif équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes occupant un poste d'encadrement.

La rémunération mensuelle nette moyenne¹ pour l'année 2016 est plus favorable pour les hommes pour les trois catégories.

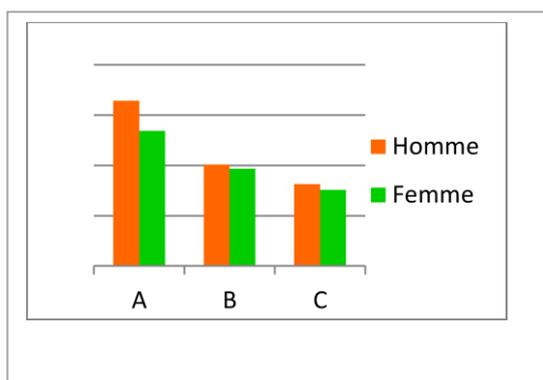
L'écart est modéré pour les catégories B et C (4 et 7 %), il est élevé sur la catégorie A (21 %). Cela s'explique par les temps partiels plus nombreux pour les femmes que pour les hommes, et aussi par les différences de primes entre la filière administrative où les femmes sont plus présentes et la filière technique.

Répartition des hommes et des femmes selon le niveau hiérarchique d'encadrement



Source : DRH – Pôle Ressources

Répartition des salaires selon la catégorie et le sexe



Source : DRH – Pôle Ressources

III. Associations du personnel

Les associations du personnel de l'APCR et de l'Amical offrent différents services qui participent à la cohésion sociale et favorisent l'égalité entre les personnes.

Qu'il s'agisse de l'organisation de sorties sportives, culturelles ou de loisir ; de l'organisation de cours de cuisines ou de sport ou de manifestation pour le Noël des enfants ; les services qu'offrent les associations du personnel renforcent le sentiment d'appartenance, favorisent le rapprochement entre les agents, et rendent accessibles des sorties à chacun.

IV. Aide CNAS

La Région est adhérente au CNAS et permet ainsi aux agents de la Région de bénéficier d'aides dans divers domaines : pour la rentrée scolaire, les vacances, l'accès à la culture.

729 885 € est le montant des prestations CNAS versé en 2016 pour 10 514 aides

¹ Mode de calcul de la rémunération mensuelle nette moyenne : population prise en compte : agents permanents : ensemble des rémunérations nettes versées en 2016 + le montant des précomptes (mutuelles, chèques déjeuners et Préfon).

Il est à préciser que les agents présents quelques jours dans un mois sont pris en compte pour le calcul, comme s'ils étaient présents le mois entier. Les agents à temps partiel ne sont pas rétablis comme s'ils étaient à temps complet.

5. La Région, soutien du développement de modes de production et de consommation responsable dans son fonctionnement

I. Les achats responsables de la Région

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a décidé de conduire une politique d'achat innovante afin d'en faire un outil efficace d'accompagnement de ses politiques dédiées au développement économique, au développement durable et un puissant levier permettant de réaliser d'importantes économies.

La Région engage entre 200 et 300 millions d'€/an d'achats directs
80% des entreprises attributaires de marchés publics sont implantées dans la région

Cette masse financière substantielle permet de conforter ses politiques en faveur des entreprises, de la transition énergétique, du développement durable, de l'insertion sociale.

Cet engagement montre la volonté de la Région d'agir en faveur des petites et moyennes entreprises en facilitant l'accès aux marchés publics et en favorisant l'achat de proximité.

La Région sécurise l'accès aux entreprises du territoire à ses consultations, dans une approche de développement économique, de participation aux actions de développement durable et d'insertion, en recourant à un allotissement adapté à l'organisation de l'offre régionale.

a. La relocalisation des achats alimentaires

Les élus se sont donnés comme objectif qu'à la fin du mandat, 50 % des produits qui seront servis dans les assiettes des lycéens provienne de l'agriculture locale et/ou biologique.

A cet effet, une étude exhaustive des besoins en denrées alimentaires des lycées va être conduite, qui sera confrontée à l'offre des filières de production et de conditionnement de Bourgogne-Franche-Comté.

b. Le recours aux matériaux et aux techniques constructives locaux

La Région décide d'orienter les pratiques constructives vers des projets favorisant, dès que cela est possible, le recours à des produits et des techniques constructives locaux en l'inscrivant dans le guide des prescription techniques.

c. La participation au « Plan de soutien au BTP, notre REGION d'AVANCE »

La Région a décidé de s'appuyer sur l'achat, dans le cadre d'une opération, concertée avec la Fédération Régionale du Bâtiment (FNB) de Bourgogne-Franche-Comté, pour lutter contre les offres anormalement basses qui, non seulement ont un effet sur la qualité des réalisations mais de plus favorisent le travail dissimulé et conduisent à la faillite des entreprises qui font un travail de qualité, car elles n'obtiennent pas de marché. Il est ainsi décidé d'utiliser l'achat pour :

- D'une part soulager les problèmes récurrents de trésorerie par **l'attribution d'une avance de 5 à 30 %** pour toutes les entreprises titulaires d'un marché supérieur à 20 000 euros HT. Pour les marchés inférieurs à 20 000 euros HT, la Région a décidé de supprimer l'obligation de retenue de garantie de 5 % qui peut être appliquée en vertu de l'article 122 du décret 2016-360 du 26 mars 2016)
- D'autre part, **lutter contre les offres anormalement basses** en exigeant des justifications appuyées par des preuves vérifiables (notamment les devis de fournisseurs, les coûts horaires et nombre d'heures travaillées) ; en attribuant un **pourcentage faible au critère du prix** (25 à 35% suivant les lots) en privilégiant la technicité des entreprises ; en privilégiant **l'allotissement**.

d. Transition énergétique et écologique et insertion professionnelle

Les critères en matière d'efficacité énergétique, de durabilité/recyclage des produits, d'utilisation de matériaux biosourcés, seront renforcés. Le surcoût engendré peut être justifié dans une approche en coût global, reprenant le **coût réel du cycle de vie du produit**, du service ou de l'ouvrage et pouvant générer à terme de réelles économies. En moyenne, l'investissement initial correspond à 20% du coût global. Avec cette approche, il peut être démontré qu'investir dans des matériaux durables et construire un bâtiment faiblement consommateur en énergie, est finalement beaucoup plus rentable dans une démarche de gestion de parc de long terme.

De plus, la Région poursuit une politique **d'achats économes en énergie ou favorisant le développement d'énergie renouvelable** (achat d'électricité verte, chauffage urbain...), tant sur le plan de leur consommation en phase d'exploitation (leds, véhicules, machines faiblement consommatrices ...) que sur celui de leur consommation en phase d'élaboration et / ou de recyclage (papiers recyclés).

e. Participer à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, et les apprentis par le recours aux clauses d'insertion dans ses marchés.

La Région, a décidé de **clausurer** systématiquement toutes les opérations de travaux et les achats de services. Une clause d'insertion sera insérée dans toutes les opérations de travaux engagées par la Région, dès lors que l'opération a une estimation supérieure à 1 million d'euros de travaux nets de taxes. Cette démarche sera encadrée par un conventionnement avec les structures afin que leur intervention soit systématisée. Par ailleurs, la Région s'engage, dès que les conditions sont réunies, à clausurer tous les marchés de services à forte main d'œuvre, (les marchés d'entretien de locaux, d'espaces verts, de déménagement...). Enfin, la Région se mobilise, pour que l'entreprise puisse accueillir des apprentis et le faire valoir dans sa candidature.

Afin d'aider les entreprises d'insertion, la Région s'engage à créer des dispositifs de **marchés réservés** permettant une action de long terme. Ainsi, en désignant des entreprises d'insertion par un système de contrat cadre de longue durée, celles-ci sont assurées de bénéficier régulièrement de chantiers, réalisés selon un calendrier convenus avec la Région, sans avoir besoin d'être constamment remises en concurrence.

f. L'achat, outil de gain financier : se fixer des objectifs annuels

L'objectif est de générer une économie après mise en œuvre du processus achat et constitution du service « achats », pourrait représenter un objectif de 5 M€ par an auquel s'ajouteraient les économies déjà engagées précédemment (assurances, téléphonie et énergie).

g. Dématérialisation

La Région de Bourgogne-Franche-Comté a la chance de disposer de la salle des marchés la plus performante de France : « **Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté** » avec 1400 entités publiques adhérentes, qui va monter en puissance avec l'obligation pour les entreprises de répondre par voie électronique d'ici octobre 2018. Elle est la première région en termes de taux de réponse des entreprises par voie électronique.

Conclusion

La Région Bourgogne-Franche-Comté est déjà largement engagée dans des démarches de développement durable. Que ce soit dans son fonctionnement interne ou à travers les politiques publiques qu'elle porte, elle participe à la recherche d'un équilibre entre la performance économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

A travers sa stratégie de mandat, la Région affirme sa volonté d'inscrire sa politique dans le développement durable. Les documents stratégiques qu'elle porte, tel que le SRADDET ou la stratégie de la Transition énergétique de la Région, réalisés sous le signe d'une large concertation, encouragent et accompagnent l'ensemble des acteurs du territoire à innover en faveur du développement durable.

Les objectifs ambitieux que poursuit la Région à l'horizon 2050 notamment, territoire à énergie positive et zéro déchet, font de la région Bourgogne-Franche-Comté un territoire pilote pour innover.

Signification des sigles

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIB : Association Régionale pour le Développement de la Forêt et des Industries du bois
- AFB : Agence française de la biodiversité
- AJENA : Association Energie et Environnement en Bourgogne Franche-Comté
- Amical : Amicale des Meilleures Idées pour la Culture, l'Animation Sportive et les Loisirs
- AMO : Assistance maîtrise d'ouvrage
- APCR : Association du personnel du conseil régional
- ARB : Agence régionale pour la biodiversité
- AT : Axe transversal
- BBC : Bâtiment basse consommation
- BFC : Bourgogne-Franche-Comté
- BFCE : Bourgogne-Franche-Comté Europe
- BIVB : Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne
- BTP : Bâtiment et travaux publics
- CAB : Conversion en agriculture biologique
- CAPEB : confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- CAPECO : Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences
- CBN : Conservatoire botanique national
- CCA : Compte courant associé
- CCI(R) : Chambre de commerce et de l'industrie (régionale)
- CDC : Caisse des dépôts
- CEN : Conservatoire des espaces naturels
- CEP : Conseillé en énergie partagé
- CERCCOP : Centre de Ressources de la Coopération Décentralisée
- CFA : Centre de formation des apprentis
- CGDD : Commissariat général au développement durable
- CIED : Centres d'Information Europe Direct
- CMA : Chambre des métiers et de l'Artisanat
- CNAS : Comité national d'action sociale
- CPE(I)R : Contrat plan (Interrégional) Etat Région
- CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
- CTAP : Conférence territoriale de l'action publique
- CTJ : Conférence transjurassienne
- DND : Déchet non dangereux
- DOREMI : Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Energétique des Maisons Individuelles
- DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- DRH : Direction des ressources humaines
- DS : Domaine stratégique
- ECS : Eau chaude sanitaire
- EEDD : Education à l'environnement et au développement durable

- EIE : Espace info énergie
- ELBE : Echanges entre lycées bourguignons et étrangers
- ENIL : Ecole nationale d'industrie laitière
- ENOR : Espace naturel ordinaire et remarquable
- ENR : Energie renouvelable
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
- EPLE : Etablissements publiques locaux d'Enseignement
- EPLEFPA : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
- ERC : Espace régional de concertation
- ERE : Education Relative à l'Environnement
- ERUDITE : Enhancing Rural and Urban Digital Innovation Territories
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ETP : Equivalent temps plein
- EVEIL : enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens
- FAP : Fonds d'Aide aux Projets
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds européen de développement économique régional
- FeTe : Femme technique (Association)
- FFB : Fédération française du bâtiment
- FIP : Fonds d'Intervention de Proximité
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- FNB : Fédération Régionale du Bâtiment
- FRAC : Fonds régional d'art contemporain
- GIP : Groupement d'intérêt public
- HLM : Habitation à loyer modéré
- ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
- LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- MAB : Maintien de l'agriculture biologique
- MDE : Maîtrise de la Demande d'Electricité
- MEFC : Maison de l'environnement de Franche-Comté
- NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la république
- ODD : Objectifs de développement durable
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
- ONU : Organisation des nations unies
- OPTERR : Observatoire territorial Climat Air Energie en Franche-Comté
- ORB : Observatoire régional de la biodiversité
- PAEC : Plan Régional en faveur d'une Economie Circulaire
- PARI : Plan d'Actions Régional pour l'Innovation
- PCET : Plan climat énergie territorial
- PGI : Pôle de Gérontologie Interrégional
- PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)
- PME : Petite et moyenne entreprises
- PNR : Parc naturel régional
- PO : programme opérationnel
- POCL : Paris-Orléans-Clermont-Lyon
- POTE : Pionnier ordinaire de la transition énergétique

- PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
- PRSE : Plan régional santé environnement
- RDI Forêt-Bois : Recherche développement innovation Forêt-Bois
- RéGAI : Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire
- RNR : Réserve naturelle régional
- RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
- SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
- SCoT : Schéma de cohérence territorial
- SDA Ad'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité agenda d'accessibilité programmé
- SDAGE : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Sem : Société d'économie mixte
- SFERRE : Système de Formation des Formateurs en Education Relative à l'Environnement
- SNCF : Société nationale des chemins de fer
- SPEE : Service public de l'efficacité énergétique
- SPRO : Service public régional de l'orientation
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- SRB : Stratégie régional pour la biodiversité
- SRCAE : Schéma régional climat air énergie
- SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
- SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- SRDTL : Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
- SRI-SI : Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente
- TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- TEPos : Territoire à énergie positive
- TER : Transport express régional
- TGV : Train grande vitesse
- THD : Très haut débit
- T-SET : Transition socio-écologique pour les territoires
- UICN : Union international pour la conservation de la nature
- URACOFOR : Union régional des communes forestières
- VFCEA : Voie Ferrée Centre Europe Atlantique
- VIE : Volontariat international en entreprise

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



4, square Castan
CS 51 857
25 031

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

